



Le portrait du Journal du Palais

La cuisine sur de bons rails

François Cramaille a opéré un profond virage professionnel en quittant la SNCF et son parcours dans la logistique pour devenir traiteur. Cette activité représente une étape vers un projet entrepreneurial plus large qui vise à rapprocher les producteurs locaux des consommateurs. *Page 16*

Yonne : l'AJA, un club moteur territorial

En s'appuyant sur l'AJ Auxerre, la communauté d'agglomération de l'Auxerrois bénéficie d'un levier de développement puissant ce dont atteste une étude de la CCI 89. *Page 5*

Domanys : la réhabilitation sociale durable

À Paron et à Chevannes (Yonne), le bailleur social Domanys consacre 173 M€ sur 10 ans à la réhabilitation de son parc de 8.623 logements, dont 75% orientés vers la performance thermique. *Page 6*

5 pages d'annonces légales

Lire les pages 9 à 13

À Pagny la décarbonation enfin en bonne voie ?



Le 9 juillet, SNCF Réseau et le syndicat mixte du technoport de Pagny signaient le renouvellement de leur convention de raccordement au réseau ferré national. L'occasion de rappeler tous les atouts de ce site de 336 hectares combinant un port, une autoroute et une voie ferrée, de

lance d'une activité économique durable en BFC. Maxime Chatard, directeur territorial SNCF Réseau BFC l'a martelé : « cette signature n'est pas un simple acte administratif, c'est une dynamique nouvelle, une vision claire, celle de voir très vite des trains circuler ici, dans ce lieu stratégique de la

décarbonation des activités des entreprises en BFC et de la réindustrialisation du pays ». Une signature qui intervient le jour où le nouveau « Réseau FRET régional » s'est réuni pour la première fois en marge de cet événement. Un réseau qui doit permettre de favoriser l'émergence de projets

communs et de structurer durablement la coopération entre les acteurs professionnels de la filière du fret, les industriels, les coopératives, les entreprises ferroviaires et les représentants institutionnels.

Page 3

Le Pôle « véhicule du futur » a 20 ans

À l'occasion des 20 ans de la création du Pôle véhicule du futur, démarche initiée par le groupe PSA sur le fondement de deux associations déjà existantes, la filière dresse le constat. Dans un contexte de morosité du marché de la motorisation électrique et alors que l'hydrogène, après l'emballage du

début, revient à la réalité, la diversification des compétences et des outils industriels de l'automobile vers d'autres horizons (Défense, notamment) pourrait régénérer le secteur. À condition de voir loin et d'être conscient du degré d'avancement des autres pays, dont la Chine.

Page 4

Contre le stress, des compléments alimentaires. *Page 2*

EN COUVERTURE POUR ÊTRE VU

RÉSERVEZ CET ESPACE



R 28302 - 4935 - 2€

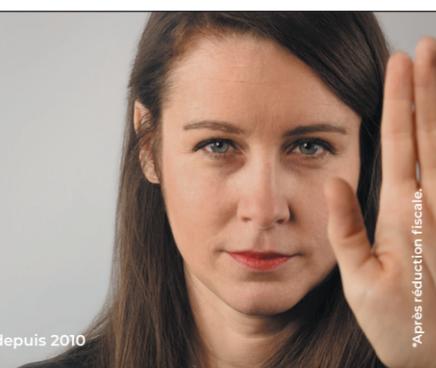


Anais a le pouvoir de détecter les mines avant qu'elles n'exploient pour 2,50€ /mois



Grâce au don mensuel on a tous le pouvoir de changer le monde, même à distance!
hi.fr/don.mensuel

Anais C., donatrice régulière pour handicap international depuis 2010





baromètre

Baby blues mondial

Malgré l'appel au « réarmement démographique » lancé l'an dernier par Emmanuel Macron, le nombre de naissances continue de dégringoler en France. De janvier à mai 2025, l'Insee a enregistré une baisse de 4 % des naissances par rapport à la même période en 2024. L'an dernier, seulement 663.000 bébés sont nés dans le pays, ce qui représentait déjà le niveau le plus faible mesuré depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Par rapport au dernier pic des naissances, en 2010, la natalité a diminué de plus de 20 % en France. Dans le monde, c'est en Chine (- 40 %), ainsi qu'en Espagne, en Italie et au Japon (- 33 % à - 34 %), que les baisses de la natalité ont été les plus importantes entre 2010 et 2024. À l'inverse, la chute est plus modérée aux États-Unis (- 9 % environ sur les quinze dernières années).

Des salaires réels toujours en deça de l'inflation

Les salaires réels - c'est-à-dire ajustés pour tenir compte de l'inflation - n'ont pas encore retrouvé leurs niveaux du premier trimestre 2021 dans la moitié des pays de l'OCDE, selon le dernier rapport sur l'emploi de l'organisation mondiale. C'est le cas de la France où, au premier trimestre 2025, les salaires horaires réels étaient toujours inférieurs d'un peu plus de 1 % à leurs niveaux du premier trimestre 2021. L'OCDE indique que les salaires réels en France ont moins baissé lors de la forte vague d'inflation de 2021-2023 que dans d'autres pays européens comme l'Espagne (-4,12 %), l'Australie (-4,38 %) et l'Italie (-7,46 %).

La Bulgarie rejoint l'Euro

Mardi 8 juillet, le Parlement européen a adopté (par 531 voix pour, 69 contre et 79 abstentions) un rapport confirmant que la Bulgarie remplit tous les critères nécessaires pour adopter l'euro au 1^{er} janvier 2026, devenant ainsi le 21^{ème} pays à adhérer à l'euro. « *Lévo va renforcer l'économie bulgare et apporter d'importants avantages aux citoyens et aux entreprises de ce pays* », a déclaré la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, à l'issue du vote. En Bulgarie, membre de l'UE depuis 2007 et pays le plus pauvre du bloc, la perspective d'abandonner la monnaie nationale est cependant loin de faire l'unanimité, plusieurs manifestations contre l'euro ayant eu lieu ces dernières semaines. Le taux de conversion du lev bulgare a été fixé à 1,95583 pour un euro.

Pharmacienne de formation, Line Kerbage souhaitait rapprocher la science et la nature tout en luttant contre le stress. Accompagnée par Deca BFC, elle a créé sa marque de compléments alimentaires : O'Care.



O'Care, l'aventure des compléments

Dijon Neuf Français sur dix souffrent de stress tandis que 80 % des consultations médicales sont liées au stress. Le stress concerne tout le monde», introduit Line Kerbage. Docteure en pharmacie, diplômée de l'ESSEC, la jeune femme a décidé de s'attaquer à ce mal sociétal en formulant des compléments alimentaires et en créant la marque O'Care. « C'est une histoire de transmission familiale, le fruit de trois générations de femmes scientifiques passionnées de nature. » Line Kerbage évoque ainsi sa grand-mère, professeure de sciences qui l'a initiée à la botanique, et sa mère, également scientifique. Toutes deux ont semé en elle un certain « amour du vivant et l'envie de réconcilier nature et sciences. » Désireuse de faire de la prévention active pour lutter contre les maux du stress, elle a utilisé ses connaissances pharmaceutiques et botaniques pour imaginer des formulations alliant vitamines, minéraux ou oligoéléments. « Ces formules ont été développées en interne mais en concertation avec des laboratoires universitaires français et

des professionnels de santé, médecins ou encore pharmaciens. » Line Kerbage a planché sur son projet pendant plus de deux ans avant de sortir ses premiers produits pour lutter contre le stress, la baisse d'immunité ou encore le trouble du sommeil. Pour se différencier, O'Care mise sur la naturalité de ses produits. « Ils sont sains. Ils ne contiennent ni conservateur, ni colorant, ni édulcorant. » Ses recherches ont abouti à un complément alimentaire sous forme de poudre pour garantir « une meilleure assimilation ».

BIEN ACCOMPAGNÉE POUR BIEN DÉMARRER

Pour mener à bien son projet, Line Kerbage s'est entourée des compétences de Deca BFC à l'automne 2023. « C'est d'abord une rencontre par hasard mais il en a résulté un accompagnement précieux pour rencontrer l'écosystème dijonnais mais aussi bourguignon », insiste l'entrepreneuse qui complète : « Deca BFC m'a permis de faire avancer mon projet et de le mûrir. » Grâce aux ateliers auxquels elle a participé et aux référents qui l'ont

guidée à travers des points réguliers ainsi qu'aux échanges avec d'autres porteurs de projet rencontrés grâce à Deca BFC, l'entrepreneuse a enrichi sa réflexion. « Avec Deca BFC, nous avons travaillé le business plan, la mise en relation avec les bons partenaires pour déposer, par exemple, la marque auprès de la propriété intellectuelle ; nous avons aussi affiné la faisabilité du projet et on m'a mise en garde pour sécuriser le projet jusqu'à ce qu'il soit prêt pour la commercialisation. »

À l'automne 2025, O'Care devrait proposer ses compléments alimentaires en pharmacie et sur sa plateforme en ligne. « J'y ajouterai de la vulgarisation scientifique avec des articles mais aussi de la vidéo pour apporter des conseils afin de lutter contre le stress. Je ne veux pas juste faire un site de e-commerce. » Après ses trois premiers produits, Line Kerbage prévoit d'étendre sa gamme pour traiter d'autres maux liés au stress comme la chute de cheveux, les troubles de l'alimentation, de la mémoire ou encore les problèmes de peau.

Nadège Hubert

décideurs



Ils bougent.

NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL À LA CCI DE LA NIÈVRE. Depuis le 10 juillet, Jérôme Mayel remplace Fabienne Dubost au poste de directeur général de la chambre représentative. Il « connaît très bien le contexte consulaire bourguignon ; originaire de Saône-et-Loire, il est entré à la CCI de Côte-d'Or en 1998. Il a rejoint la CCI de l'Yonne en 2007 en qualité de directeur de l'information économique, puis de directeur général à partir de 2019, poste qu'il conserve à mi-temps », rappelle l'institution. Dans l'Yonne, Jérôme Mayel a notamment conduit le programme Octopus de « réarmement » des services consulaires.



NOUVEAU DIRECTEUR DE CABINET À LA PRÉFECTURE DE L'YONNE. En provenance de la préfecture de la Loire où il occupait le poste de secrétaire adjoint, Hugo Le Floch a remplacé Clémence Choutet au poste de directeur de cabinet du préfet de l'Yonne. Cette dernière a été appelée à rejoindre les services du Premier ministre. Avant son passage à Saint-Étienne, ce natif du Morbihan a acquis une expérience ministérielle de premier plan, en travaillant, notamment, auprès de la ministre déléguée aux Collectivités territoriales et à la ruralité, puis comme conseiller du ministre des Outre-mer.

UNE AMBITION DE DIRIGEANT DE START-UP ? Lancez-vous avec nous !

DECA BFC
Incubateur de Talents

BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
DE CONNEXIONS À LA RECHERCHE
D'UN ÉCOSYSTÈME DÉDIÉ À L'INNOVATION
DES ATELIERS DE L'ENTREPRENEURIAT
DE PRESTATIONS FINANCIÉES

EN SAVOIR PLUS 03 80 40 33 28 contact@deca-bfc.com www.deca-bfc.com

À LA UNE

À Pagny, l'intermodalité eau, rail et route alliée de la décarbonation

Côte-d'Or. Le 9 juillet, SNCF Réseau et le syndicat mixte du technoport de Pagny signaient le renouvellement de leur convention de raccordement au réseau ferré national. L'occasion de rappeler les atouts de ce site de 336 hectares combinant un port, une autoroute et une voie ferrée, fer de lance d'une activité économique durable en BFC.



Maxime Chatard, directeur

territorial SNCF Réseau BFC l'a martelé au moment d'acter le renouvellement, pour cinq ans, de la convention de raccordement au réseau ferré national entre SNCF Réseau et le syndicat mixte du technoport de Pagny : « cette signature n'est pas un simple acte administratif, c'est une dynamique nouvelle, une vision claire, celle de voir très vite des trains circuler ici, dans ce lieu stratégique de la décarbonation des activités des entreprises en BFC et de la réindustrialisation du pays ».

UN TRAIN, C'EST 40 CAMIONS

Une signature qui intervient le jour où le nouveau « Réseau FRET régional » s'est réuni pour la première fois en marge de cet événement. Un réseau qui doit permettre de favoriser l'émergence de projets communs et de structurer durablement la coopération entre les acteurs professionnels de la filière du fret, les industriels, les coopératives, les entreprises ferroviaires et les représentants institutionnels : « un cas unique en France qui ambitionne de dynamiser la multimodalité en parlant concret, revendique Maxime Chatard avant d'égrainer quelques chiffres : en Bourgogne Franche-Comté, SNCF Réseau dispose d'un maillage territorial dense, permettant de faire circuler 300 trains de fret par jour en moyenne. Avec plus de 200 kilomètres de lignes dédiées sur le territoire régional, un tiers du trafic fret national se joue en BFC et 22 % ont une origine ou une destination en BFC. Avec 73 installations terminales embranchées actives, à l'image de ce que sera à terme le technoport de Pagny, c'est près de 55 industriels répartis sur l'ensemble de la région connectés directement au réseau ferroviaire. L'activité industrielle et agricole associée représente plusieurs milliers d'emplois sur le territoire ». Le contrat plan État-région 2023-2027 prévoit un soutien fort au fret avec un investissement de 42,8 M€ dont 15 M€ financés par l'État. « La région BFC est un terrain propice pour l'intermodalité avec le Rhône et la Saône et l'embranchement ferroviaire de Pagny représente un enjeu majeur dans le cadre d'une connexion avec toute l'Europe avec notamment la ligne de Dijon à Bourg-en-Bresse, au



De gauche à droite : Sébastien Delacour, président de la communauté de communes Rives de Saône, Arnaud Tawil directeur du développement chez Arefim, Othman Attig, directeur du développement France chez P3 Logisitic Park, Alain Becquet, président du syndicat mixte du technoport de Pagny, Paul Mourier, préfet de la région BFC, Maxime Chatard, directeur territorial SNCF Réseau BFC, Michel Neugnot, vice-président de la région, en charge des mobilités, des transports scolaires, de l'intermodalité et des infrastructures et René Lioret, député de la Côte-d'Or. Crédit : JDP.

sein du corridor européen de fret ferroviaire Mer du Nord-Méditerranée et l'ouverture en 2033 du tunnel transalpin ». Si, toujours côté chiffre, le train ne manque pas d'arguments : « un train, c'est 40 camions, dix fois moins de CO2 et six fois moins d'énergie », affirme Maxime Chatard, au technoport de Pagny, les trains ne circulent pas encore, « ce qui fait dire à certains qu'à Pagny rien ne bouge, déplore Sébastien Delacour, président de la communauté de communes Rives de Saône, qui, avec la région BFC, compose le syndicat mixte qui dirige le technoport de Pagny. Cela fait 40 ans que l'on travaille sur ce site. C'est un travail de l'ombre, un travail de fond et du temps long, fait de reprises de fonciers, d'études préalables, de prospections pour attirer de nouveaux partenaires... ».

UN AVENIR TOUJOURS EN MARCHÉ, MAIS UN TEMPS LONG

In fine, les outils se mettent peu à peu en place et les entreprises s'installent progressivement : « je reste convaincu que l'on avance dans le bon sens : nous avons toutes les cartes en main car ici on peut proposer la trimodalité et imposer à minima la bimodalité », ajoute le président. Sur un total de 336 hectares, dont 150 hectares en pleine propriété du syndicat mixte du technoport de Pagny, six entreprises sont déjà installées (Bourgogne Céréales Stockage, BFC Multi Modal, les transports MTA et

Avec son port, la proximité de l'autoroute et une voie ferrée, le technoport de Pagny est un site multimodal exemplaire. Crédit : JDP.



Quil, NoraSaône et SMCP-Noz). « Elles représentent un total de 250 emplois », précise Alain Becquet, président du syndicat mixte, évoquant d'autres projets en bonne voie, comme celui portant sur 22 hectares avec le brasseur AB InBev ou encore l'installation sur 12 hectares de la Compagnie Pagny Châteaux de logistique industrielle. Des lettres d'intention ont également été signées avec la société Arefim, une foncière créatrice de campus d'activités, et le centre d'exploitation des routes départementales

est en construction. « Nous avons aussi obtenu, depuis août 2022, le permis de construire pour le transporteur Pedretti sur une emprise de 6 hectares, mais le premier coup de pioche n'est toujours pas enclenché... Nous l'avons un peu en travers de la gorge », confie Alain Becquet, ajoutant que pour mettre ce « bel avenir » en mouvement, des investissements de 700.000 € de travaux de voiries ont été engagés pour faciliter les activités économiques ainsi que 200.000 € pour doter le technoport d'une bascule de pesée pour les camions. « Je

suis persuadé qu'il y a ici un potentiel à faire fructifier sur le secteur des mobilités, seul volet de la COP qui n'est pas au rendez-vous des enjeux de la décarbonation. Il faut voir grand, les entreprises viendront si elles ont le sentiment d'être accompagnées et nous serons là pour financer les aménagements nécessaires, à chaque fois qu'un projet exprimera le besoin », a pour sa part défendu Paul Mourier, préfet de Côte-d'Or et de la région BFC.

Frédéric Chevalier

ENTREPRISES

La diversification, avenir du véhicule en BFC ?

Région BFC. Dans un contexte économique mondial incertain et des transformations technologiques sans précédent liées aux transitions écologiques, les filières de la mobilité en Bourgogne Franche-Comté se retrouvent à un carrefour décisif. Au cœur de cette période mouvementée, le Pôle Véhicule du Futur (PVF), qui a récemment célébré ses 20 ans, s'affirme comme un acteur clé, guidant les entreprises de la région à travers les défis de la décarbonation, de l'innovation et de la diversification.



L'année 2024 a été marquée par une dégradation soudaine de la conjoncture pour la filière automobile, qui se trouve à nouveau plongée dans une crise sévère à l'échelle de toute l'Europe ; crise conjuguée à la montée en puissance plus lente que prévue des motorisations électriques et hydrogène. Ce constat, c'est le président du Pôle Véhicule du Futur, Thierry Tournier, qui le fait, arguant que « le virage vers l'électrification, bien que nécessaire et soutenu par la réglementation européenne, s'opère à marche forcée. La filière automobile, pilier industriel majeur en BFC, est ainsi confrontée à une période particulièrement chahutée ».

SE RÉINVENTER ET ACCEPTER LA NOTION DE TEMPS LONG

Sur les cinq premiers mois de l'année 2025, le marché automobile global a enregistré une baisse de 8 % par rapport à 2024. Les véhicules électriques et à batterie ont moins diminué (-7 %), et leur part de marché a continué de croître, passant de 17 % à 18 %. Cependant, le marché est complexe. La conjoncture mondiale incertaine freine les investissements et les ventes, entraînant une diminution des chiffres d'affaires des entreprises. Malgré les subventions, les prix des véhicules électriques restent élevés, rendant l'accès difficile pour une large partie de la population. « Le marché a d'abord pénétré une clientèle pro-électrique, et doit désormais convaincre un public plus large avec des prix plus abordables et une autonomie accrue, visant les 500 à 600 km », explique Ludovic Party, directeur filière et excellence au PVF. L'industrie européenne doit faire face à une concurrence exacerbée, notamment des constructeurs chinois qui proposent des véhicules à des tarifs très compétitifs. « L'enjeu est de maintenir une production locale significative, avec des discussions en cours sur la fabrication des pièces en Europe. Le diagnostic de souveraineté est posé, maintenant, il faut faire ! », affirme Thierry Tournier. Le sort de l'industrie automobile européenne n'est pas scellé. Il existe encore des ressources, un marché important de 500 millions de consommateurs et une capacité à se réinventer ». Dans ce

contexte, le PVF aide les entreprises à « ouvrir grand les yeux » sur les opportunités et à s'adapter, à innover et à se diversifier. « Cette diversification ne se limite pas à de nouveaux produits automobiles, mais s'étend à des marchés complètement différents comme la défense, tirant parti des surcapacités industrielles existantes », précise Bruno Grandjean, directeur général du PVF. Face au temps long, l'adaptation passe également par l'approche de marché où le thermique n'est pas menacé à brève échéance : il n'y a pas que le marché européen, il faut penser global ».

La filière hydrogène, également animée par le PVF, connaît elle aussi un « ralentissement, sans doute lié à un décalage entre les trajectoires de marché initialement définies et la réalité du déploiement, en partie à cause d'un moindre subventionnement du marché par rapport à la phase de développement et d'industrialisation. Le processus d'innovation, de l'idée en laboratoire à la commercialisation, est par nature long (de 3 à 10 ans) et non linéaire », défend Bruno Jamet, directeur innovation et projets au PVF. « Le cap reste toutefois le même, la France maintenant son objectif de devenir un leader de l'hydrogène vert dans le cadre de la stratégie France 2030, et la Bourgogne Franche-Comté, avec une stratégie industrielle forte, soutient des projets comme le développement d'une école de l'hydrogène, évoque Thierry Tournier. Le PVF continue d'animer l'ensemble de la chaîne de valeur, des électrolyseurs aux applications en aval. Le programme Corridor Rhin-Rhône, lancé l'année dernière, a vu son association de préfiguration être immatriculée. Il vise à décarboner le transport de marchandises sur l'axe Rhin-Rhône en définissant une stratégie pour le déploiement de carburants alternatifs (hydrogène, électrification, biocarburants, biogaz) et en accompagnant la maturation des technologies développées par les industriels du pôle ». Par ailleurs, un accord a été signé pour un projet de pipeline européen d'hydrogène reliant l'Espagne à l'Allemagne, via respectivement Barcelone et Marseille par voie sous-marine. Baptisé « H2Med », il devrait acheminer chaque année quelque deux millions de tonnes d'hydrogène, soit 10 % des besoins de l'UE.

Frédéric Chevalier



L'équipe dirigeante du Pôle Véhicule du Futur avec, de gauche à droite, Bruno Grandjean, directeur général, Ludovic Party, directeur filière et excellence opérationnelle, Thierry Tournier, président et Bruno Jamet, directeur innovation et projets. Crédit : JDP

Le Pôle Véhicule du Futur a 20 ans

Créé officiellement en 2005 à partir de la fusion de deux associations préexistantes, Astrid et PerfoEst, dans une démarche initiée sous l'égide de PSA et de ses principaux équipementiers pour dynamiser la filière automobile, le Pôle Véhicule du Futur est une association labellisée par l'État comme pôle de compétitivité. Il est aujourd'hui dirigé par Thierry Tournier, président depuis deux ans, et Bruno Grandjean, directeur général. Son siège social est situé à Étupes dans le Doubs et sa zone d'influence couvre la Bourgogne Franche-Comté et la région Grand Est. Le PVF se distingue par sa double identité : « véhicule » pour son action sur la filière de la mobilité, incluant l'automobile et tous les engins terrestres motorisés, et « futur » pour son accompagnement au développement de nouvelles filières, notamment l'hydrogène. Sa raison d'être est d'animer et de mettre en relation les acteurs industriels, académiques et de la recherche pour faire émerger des projets d'innovation. En 20 ans, le PVF a accompagné et labellisé plus de 630 projets, dont 52 européens, 300 ont été financés (1.336 M€). Il rassemble aujourd'hui environ 500 adhérents, incluant les membres du pôle et ceux des deux clubs hydrogène qu'il anime. Initialement très centré sur l'innovation, le pôle a intégré dès 2008 la composante « excellence performance industrielle », élargissant son champ d'action. Le PVF intervient sur plusieurs axes majeurs pour soutenir les entreprises de son réseau, qui couvre pas moins de 17 métiers différents (plasturgie, fonderie, usinage, etc.)

♦ Innovation : de la maturation de l'idée à la commercialisation, sur des thématiques clés comme les véhicules intelligents et connectés, les véhicules autonomes (voitures, engins, camions), les services de mobilité, et surtout la décarbonation des transports et de la mobilité (véhicules plus légers, chaînes de propulsion électrifiées, batteries, hydrogène, biocarburants, carburants de synthèse).

♦ Performance Industrielle : accompagnement à l'adaptation aux évolutions technologiques telles que l'Industrie 4.0/5.0, l'intelligence artificielle, la robotique, l'impression 3D et la digitalisation. Le PVF aide les entreprises à résoudre leurs problèmes de flux, qualité ou productivité.

♦ Décarbonation de l'Industrie : au-delà des véhicules, le PVF aide les entreprises à réduire leur empreinte carbone, à adopter l'écoconception et à tendre vers la neutralité carbone.

♦ Emploi et compétences : face aux difficultés de recrutement, le pôle développe des programmes pour aider les entreprises à attirer et fidéliser les talents. La plateforme numérique 4.0 Factory est un exemple concret, visant à promouvoir les métiers de l'industrie auprès des jeunes.

♦ Diversification Stratégique : Le PVF aide ses adhérents, souvent des TPE et PME, à anticiper les évolutions du marché et à se diversifier. Un exemple notable est l'accompagnement de la filière automobile vers de nouveaux marchés comme l'armement et la défense, un secteur en plein développement et intéressé par les innovations civiles et les surcapacités de production des usines automobiles. Des entreprises ont ainsi muté de la mécanique automobile vers la fourniture de composants pour batteries ou de la fabrication de turbos vers l'agriculture ou le médical.

Le pôle bénéficie d'un modèle de financement équilibré, avec un budget d'animation d'environ 1,4 M€ par an, financé à 50 % par des fonds publics (État, régions, collectivités locales) et à 50 % par des fonds privés (adhérents). Il étend son influence au-delà de ses deux régions d'origine avec un réseau national et international (Chine, Japon, Corée, Finlande, Canada). Il est actuellement président de l'EACN, le réseau européen des clusters automobiles regroupant 34 clusters dans 17 pays.

F. C.

Yonne. En s'appuyant sur l'AJ Auxerre, la communauté d'agglomération de l'auxerrois (CAA) a fait le choix d'un moteur de développement territorial puissant. Une étude inédite de la CCI de l'Yonne en dresse le bilan : retombées économiques, emplois, notoriété, lien social...

AJA : l'impact d'un club au service du territoire



Avec ses 67.663 habitants répartis sur 29 communes, la Communauté d'agglomération de l'auxerrois (CAA), à l'échelle nationale, fait figure de « petit Poucet » parmi les collectivités abritant un club de Ligue 1. Pourtant, c'est bien elle qui bénéficie aujourd'hui d'un rayonnement sportif, économique et médiatique hors normes, grâce à l'AJ Auxerre. L'étude menée avec la CCI de l'Yonne le confirme : la présence du club engendre 27,6 M€ de retombées économiques sur la seule saison 2024-2025, dont plus de 17 M€ réinjectés directement ou indirectement dans l'économie de l'agglomération. Ces résultats sont portés par une fréquentation importante - plus de 300.000 visiteurs au stade - mais aussi par les dépenses des supporters extérieurs (37,60 € par personne en moyenne), le recours massif à des prestataires locaux, ou encore les recettes fiscales perçues par la collectivité. « L'AJA est bien plus qu'un club de football, c'est un véritable

moteur de développement économique, un créateur de lien social et un vecteur d'attractivité, déclare Thierry Cadeville, président de la CCI de l'Yonne. Il contribue activement à l'essor et au rayonnement de l'auxerrois, au national comme à l'international ».

UN MOTEUR ÉCONOMIQUE ASSUMÉ PAR LA COLLECTIVITÉ

Si l'impact économique du club est si fort, c'est parce qu'il repose sur un maillage territorial solide. 74 entreprises locales sont mobilisées chaque saison (restauration, sécurité, transport, espaces verts...). Le club emploie 224 personnes - dont 142 résident dans la CAA -, ce qui en fait le 10^e employeur de l'agglomération. Plus largement, 367 emplois sont liés à l'activité de l'AJA. La collectivité bénéficie donc directement de cette dynamique : 3,7M€ injectés dans l'économie locale auprès de prestataires, 303.000 € d'impôts locaux versés, et un réseau de 350 entreprises partenaires qui se retrouvent dans les salons VIP du stade. Ces espaces, remplis à 100 %, sont devenus de véritables

hubs d'affaires, stimulants pour les acteurs économiques de tout le territoire. « L'AJA est un acteur économique majeur dans l'auxerrois, rappelle Baptiste Malherbe, président exécutif et directeur général de l'AJ Auxerre. Par ses contributions fiscales, ses emplois directs et les dépenses générées par les supporters, le club diffuse de la valeur dans tout l'écosystème local ».

UN VECTEUR DE COHÉSION ET D'ENGAGEMENT CITOYEN

À travers la fondation Horizon AJA, le club mène plus de 50 actions par an en faveur des habitants de l'agglomération : promotion du sport à l'école, lutte contre les discriminations, soutien aux associations, initiatives en milieu hospitalier, mobilisation pour les causes sociales... Plus de 5.000 personnes sont touchées chaque saison par ces engagements. La collectivité trouve là un partenaire de terrain, capable de relayer et d'amplifier les politiques publiques locales, notamment dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse, de l'égalité ou de



Thierry Cadeville, président de la CCI de l'Yonne et Baptiste Malherbe, président exécutif et directeur général de l'AJ Auxerre ont présenté cette étude au club 1905 du stade de l'Abbé Deschamps. Crédit : JDP.

la santé. « En 120 ans d'existence, l'AJA s'est forgée une réputation qui dépasse les frontières de l'Yonne, tout en gardant un fort ancrage local. Et chacun - élus, entreprises,

supporters - œuvre à rendre au club tout ce qu'il apporte au territoire », insiste Baptiste Malherbe.

Enzo Beaudet

Yonne. Depuis 45 ans, le spectacle historique de Saint-Fargeau illumine les nuits estivales de Puisaye. Mais derrière les feux d'artifice et les carrosses, c'est surtout un modèle économique atypique qui s'est imposé, mêlant tourisme, restauration du patrimoine, hébergements et dynamique locale.

En Puisaye, l'Histoire est un moteur économique



Quand Michel et Jacques Guyot rachètent le château de Saint-Fargeau en 1979, ce dernier est à l'abandon. Deux hectares de toitures à refaire, des ailes effondrées, un parc envahi par les broussailles... Peu de moyens, mais une idée folle : créer un spectacle historique pour autofinancer la restauration du monument. Quarante-cinq ans plus tard, le pari est gagné.

700 BÉNÉVOLES, UN MONUMENT VIVANT

Chaque été, pendant 14 soirées, le parc du château devient le théâtre d'une fresque vivante d'un millénaire d'histoire. Ce sont en moyenne 3.500 spectateurs qui prennent place sur les tribunes par représentation. Depuis la première en 1980, plus de 1,5 million de spectateurs ont assisté au spectacle. Une affluence qui fait de Saint-Fargeau l'un des moteurs touristiques de la

Bourgogne rurale. 700 bénévoles, dont 600 acteurs et 50 cavaliers, sans lesquels le spectacle n'existerait pas, prennent part chaque été à cette mise en scène gigantesque, avec 100 animaux, 25 véhicules, 250 projecteurs, 6.000 costumes, une régie technique digne d'un opéra ainsi qu'une scène large de 6.000 mètres. Si la main-d'œuvre n'est pas salariée, l'organisation reste millimétrée, avec une équipe technique, un bureau du spectacle actif toute l'année, et une coordination des répétitions dès le printemps.

UN LEVIER TOURISTIQUE POUR TOUT UN TERRITOIRE

Cette mobilisation permet à Saint-Fargeau de proposer un spectacle grandiose à un tarif compétitif : 22 € pour un adulte. Un prix qui participe à sa fréquentation populaire, tout en générant un revenu crucial pour l'entretien du château et le financement des projets. En parallèle, la billet-

terie des visites du château, ouvertes d'avril à novembre, et les visites nocturnes du jeudi soir renforcent la dynamique.

Au-delà du château, le spectacle agit comme un véritable accélérateur économique local. Les soirs de représentation, des foodtrucks de producteurs locaux prennent place dans le parc. Des hébergements insolites (gîtes, roulotte, cabanes) situés à la ferme du château accueillent les visiteurs tout au long de l'année. Le site propose également une ferme pédagogique, des animations pour enfants, et des produits du terroir en vente directe.

Le château emploie des chevaux, une meute de chiens de chasse, et expose une collection de calèches. Il participe ainsi à maintenir un écosystème artisanal et agricole local, tout en créant de l'activité indirecte pour les restaurateurs, hôteliers et commerçants de Saint-Fargeau et ses environs. L'origi-



Le spectacle raconte 1.000 ans d'histoire en dix scènes bien particulières. Crédit : Spectacle de Saint-Fargeau.

nalité du modèle réside dans sa capacité à mêler restauration du patrimoine, démarche culturelle populaire, tourisme familial et économie sociale. Le succès du spectacle a permis de financer la réfection de vastes portions du château, dont les toitures et les

appartements de la Grande Mademoiselle, détruits par un incendie en 1752.

Ce projet s'inscrit dans une logique de long terme. Michel Guyot ne s'est pas arrêté là : en 1997, il est à l'initiative, à quelques kilomètres de là, du chantier de Guédelon,

célèbre pour sa construction expérimentale d'un château médiéval selon les techniques du XIII^e siècle. Une complémentarité touristique qui renforce l'attractivité de la Puisaye.

E. B.

Yonne. Dans le cadre de sa stratégie « Domanys Régénération 2030 », le bailleur social consacre 173 M€ d'investissements sur 10 ans, dont 75 % orientés vers la réhabilitation thermique de son parc de 8.623 logements.

Domanys investit dans la construction bas-carbone



Deux opérations pilotes, à Paron et Chevannes, illustrent cette orientation. La plus avancée est celle de Paron, où 30 logements sociaux seront livrés à l'horizon mi-2026. Montant de l'opération : 5,5 M€. Le projet a été confié à Mon Alvéol Up, société spécialisée dans la construction modulaire industrialisée. Elle utilisera un isolant innovant, l'Ipac, conçu par sa maison-mère Bat'Ipac à partir de carton recyclé. Ce matériau biosourcé est léger, manipulable sans outils, recyclable jusqu'à 25 fois, et permet d'atteindre des niveaux d'isolation supérieurs aux standards de la RE2020. À Paron, les logements viseront déjà la future réglementation RE2031. Autre avantage du procédé : la construction hors-site permet de réduire les délais de chantier et d'améliorer la qualité d'exécution, tout en évitant les surcoûts liés aux aléas climatiques.

En parallèle, Mon Alvéol Up

installe sa première usine de production de modules à Champs-sur-Yonne, dans les anciens locaux de l'entreprise Nicolas, réhabilités par Yonne Équipements. L'unité, en cours d'installation, prévoit la création de 60 emplois, dont une partie en insertion sociale. Domanys est son premier client local, mais l'usine vise un rayonnement plus large sur le Grand Est et l'Île-de-France. « Nous avons la conviction que ces procédés sont l'avenir de la construction sociale, affirme Karine Lascols, directrice générale de Domanys. Notre objectif est double : proposer un habitat à faible consommation énergétique pour nos locataires, et construire avec un impact environnemental le plus bas possible. »

BOIS MASSIF ET FILIÈRE LOCALE À CHEVANNES

À Chevannes, un second programme expérimental est lancé. Il s'agit de 10 maisons individuelles, construites en bois massif, isolées avec des matériaux biosourcés. Le chantier a été confié à la Manu-



À Paron, c'est 22 appartements et 8 maisons individuelles qui verront le jour mi-2026. Crédit : Atelier ADLIB.

facture des Usines Réunies, entreprise implantée à Saint-Loup-sur-Semouse (Haute-Saône). La livraison est prévue pour fin 2025/début 2026. Cette opération a été sélectionnée dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt de la Banque des Territoires et bénéficie d'un financement spécifique de la région Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre de sa politique en faveur de la filière bois.

Les deux projets s'inscrivent

dans une logique d'innovation appliquée, au service d'un logement plus durable et plus accessible. Ils serviront de base pour évaluer l'intérêt d'une montée en puissance progressive de ces modèles constructifs, notamment dans les futures consultations lancées par Domanys. « Nous avons lancé un appel d'offres très exigeant pour Paron, et reçu cinq réponses pertinentes, note Karine Lascols. Cela montre que le marché est en

capacité de suivre si la commande publique évolue. » Le bailleur mise sur le long terme avec ces nouvelles constructions. « Ce que nous construisons aujourd'hui doit durer au moins 50 ans. La réglementation évoluera, le climat aussi. Nous ne voulons pas que les logements construits aujourd'hui deviennent les passoires thermiques de demain. »

Enzo Beaudet

Yonne. Avec près de 2M€ investis et plus de 60 % de subventions obtenues, la commune de Montholon vient d'inaugurer son complexe sportif. Un équipement qui se veut structurant au service du soutien associatif et qui mise sur des retombées économiques concrètes.

Le sport, moteur de développement



« Là où il y a une volonté, il y a un chemin. » En reprenant cette maxime à son compte, Fernando Gonzalez, maire de Montholon, a résumé l'état d'esprit ayant présidé à la naissance du nouveau complexe sportif d'Aillant-sur-Tholon, inauguré le 11 juillet dernier.

Le projet, lancé en 2017 et finalisé mi-2025, regroupe désormais des installations modernes : un terrain de football synthétique, deux terrains de tennis extérieurs, deux courts couverts, un plateau de basket 3x3, des vestiaires, un éclairage performant, et bientôt un club-house tennis et un nouvel espace pour le football. Porté par la municipalité, avec le soutien actif de la Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne (CCAB), fait rare dans le contexte économique actuel, le budget de 1,932M€ a été respecté « à moins 0,5 % du budget prévisionnel », s'est félicité David Malard, l'un des artisans du chantier.

Les subventions cumulées représentent 1,063 M€, soit



Accompagné d'un grand nombre d'élus (et de Guy Roux), Fernando Gonzalez, maire d'Aillant-sur-Tholon, a coupé le cordon de l'inauguration du nouveau complexe sportif de la ville. Crédit : JDP.

55 % du coût total des travaux. En incluant les aides attendues pour les vestiaires et le terrain synthétique, le taux pourrait atteindre 65 %. La DETR (État) a participé à hauteur de 491.000 €, la région BFC a apporté 220.000 €, le département de l'Yonne 162.500 €, l'Agence nationale du sport 80.000 €, la Fédération française de tennis 75.000 €, et la communauté de communes 35.000 €. « Nous avons été efficaces dans la recherche de financements, a salué le sénateur Jean-Baptiste Lemoyne. Le dossier était solide et bien argumenté. »

L'inauguration fut aussi l'occasion de souligner le rôle moteur du tissu associatif local.

UNE RÉPONSE À LA CROISSANCE DES CLUBS

Ainsi le club de football, qui comptait 355 licenciés en 2024, figure désormais parmi les dix plus gros du département. « Nous avions besoin à la hauteur pour nos 400 adhérents à venir, sinon nous aurions plafonné », témoigne Thomas Peylet, président de l'Aillant Sport Football.

Le club de basket, relancé après la crise Covid, est passé de 0 à 162 licenciés en moins

de quatre ans. Quant à Aillant Sport, la structure omnisports de la commune, elle regroupe plus de 700 licenciés, du yoga au judo en passant par le badminton. « Sans bénévoles et sans équipements adaptés, ces chiffres n'auraient aucun sens », a rappelé la présidente Sylviane Molinaro, qui milite pour une reconnaissance accrue du sport amateur dans les politiques publiques.

Enfin, au-delà de la pratique sportive, c'est aussi une image de modernité et de dynamisme que la commune entend projeter. Avec des infrastructures neuves, homologuées et modulables, Aillant-sur-Tholon se positionne désormais comme un pôle d'accueil potentiel pour des événements régionaux, stages sportifs ou rencontres interclubs, sources possibles de recettes annexes et de retombées touristiques. « Vous avez su construire un héritage local, à l'image de l'héritage olympique dont on parle tant. Et vous l'avez fait avec sérieux, passion et intelligence. C'est tout ce que demande une politique d'investissement utile », a conclu Jean-Baptiste Lemoyne.

Enzo Beaudet

Région BFC

LE PALMARÈS DU CONCOURS « JE FILME LE MÉTIER QUI ME PLAÎT » DÉVOILÉ.

AFrédéric Poncet, conseiller régional délégué à l'orientation et à France Travail, a présidé la cérémonie de remise des prix régionaux du concours « Je filme le métier qui me plaît », vendredi 13 juin 2025 au cinéma Olympia à Dijon, en présence des cofondateurs du concours national et responsables de l'association Euro-France. Le jury, composé de douze membres, jeunes et experts du monde de l'éducation, de la jeunesse, de l'emploi, de l'insertion, de l'entreprise, des médias et de la communication, était présidé par Quentin Lazzarotto, réalisateur et vulgarisateur scientifique originaire de Saint-Claude (Jura). À travers la déclinaison régionale de ce concours de productions vidéo, la région souhaite aider les jeunes et les moins jeunes à mieux connaître leur environnement économique, les secteurs d'activité, les métiers et les savoir-faire des entreprises, tout en permettant aux entrepreneurs de trouver les compétences dont ils auront besoin demain. Au niveau régional, 32 films étaient en compétition. Six lauréats régionaux ont été récompensés. À noter que 12 productions vidéo de BFC ont été primées au Grand Rex, à Paris, le 27 mai dernier. **Les lauréats régionaux** : lycée polyvalent Bonaparte à Autun (métier : tapissière) également primé à Paris; Groupe Alternance Dijon (métier : guide-conférencière) également primé à Paris; collège Jean-Philippe Rameau de Dijon (métier : technicien forestier) également primé à Paris; lycée Montchapet de Dijon (métier : chaudronnier) également primé à Paris; École de la deuxième chance à Belfort (métier : animateur en EHPAD); collège Olympe-de-Gouges de Pont-de-Roide-Vermondans (métier : maître-fromager) également primé à Paris.

en bref

OUTIL DE RÉFÉRENCE INCONTOURNABLE DES DÉCIDEURS LOCAUX ET RÉGIONAUX



Vous souhaitez **commander des exemplaires** du hors-série
LA CÔTE-D'OR **EN CHIFFRES** 2025 :

Je souhaite recevoir exemplaire(s) du Hors-Série LA CÔTE-D'OR **EN CHIFFRES** au tarif de 12,00 € Soit 12,00 € x =

Société : M. Mme Mlle Nom :

Adresse : Code Postal, Ville :

Signature :

BON DE COMMANDE À RETOURNER AU JOURNAL DU PALAIS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Service Abonnement : 2B, Avenue de Marbotte, 21000 DIJON - Tél. 03 80 68 25 55 - abonnement.jdp@legalnet.org

Opinions

Comment supprimer les passoires d'un simple trait de plume...

Association CLCV (consommation, logement, cadre de vie)

Le Premier ministre vient d'acter une modification du coefficient d'énergie primaire de l'électricité dans l'établissement des diagnostics de performance énergétique (DPE), le faisant passer de 2,3 à 1,9. Une réforme visant à valoriser un mix énergétique basé notamment sur le nucléaire et à accélérer la décarbonation du parc immobilier français.

Pourtant, en procédant à cette simple rectification technique, ce sont 850.000 logements, classés F ou G, qui ne seront plus considérés comme des passoires énergétiques alors même qu'aucuns travaux n'auront été réalisés pour en améliorer la performance. Encore un petit effort et l'on pourrait éradiquer la moitié des passoires énergétiques d'un simple trait de plume...

En 2024, une précédente réforme du DPE avait été réalisée en faveur des petites surfaces, ces logements étant pénalisés par les nouvelles règles de calcul du diagnostic de performance énergétique. Résultat : 140 000 logements sont sortis des classes F et G. En une année, ce sont donc près d'un million

de logements qui ne sont plus considérés comme des passoires énergétiques, et ce sans aucuns travaux !

A l'heure où l'on fait peser des conséquences extrêmement lourdes sur le DPE, notamment la possibilité ou non de louer un bien selon des échéances précises (les logements G sont interdits à la location depuis le 1er janvier et cette mesure concernera les biens classés F en 2028), changer les « règles du jeu » en cours de route constitue un bien mauvais signal. En effet, cela pénalise les propriétaires qui ont anticipé et réalisé des travaux d'économie d'énergie et va pousser à l'attentisme les bailleurs qui ne peuvent ou ne souhaitent se lancer dans des opérations de rénovation énergétique.

En revanche, aucun texte ne prend la peine de traiter de la question de la communication du DPE au locataire, ce document n'étant pas systématiquement remis lors de la conclusion du bail, ou de la mise à jour de ce document une fois sa durée de validité expirée. Sur ce point, il convient de rappeler que les diagnostics réalisés avant le

1^{er} juillet 2021 ne sont plus valables.

Des sujets sur lesquels la proposition de loi visant à clarifier les obligations de rénovation énergétique des logements, adoptée par le Sénat, n'apporte aucune précision. Pire, ce texte impose aux locataires de saisir le juge pour demander une diminution du loyer si le logement est une passoire énergétique alors que cette indemnisation devrait être automatique, à charge pour le bailleur d'agir pour justifier en quoi l'impossibilité d'atteindre les seuils minimaux de performance énergétique requis ne résulte pas de son fait.

Pendant des années, l'ensemble des acteurs de l'immobilier n'ont eu de cesse d'alerter les pouvoirs publics sur l'impossibilité de respecter le calendrier de performance énergétique. En vain. Mais le maintien de cet échancier n'est que pure façade puisque, réforme après réforme, le nombre de passoires énergétiques diminue artificiellement. Ainsi, au lieu de guérir le mal, les pouvoirs publics ont préféré casser le thermomètre...

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

François en Bayrou libre



La semaine dernière, à peine les flonflons de la fête éteints et les derniers lampions itou, que François Bayrou nous faisait redescendre sur terre avec l'annonce de son plan d'austérité pour dégager 44 Mds €, un truc qu'on ne trouve pas sous le sabot d'un cheval. Parmi les pistes de travail sur lesquelles les analystes ont longuement glosé toute la semaine avec, en acmé, une exégèse sur le thème « Faut-il créditer les entreprises et mettre le service public à l'os ou le contraire » (j'ai eu l'impression d'un vieux débat Yvon Gattaz vs Georges Marchais), j'ai relevé ceci dans le discours de monsieur Premier (et c'est une citation exacte) : « De la même manière, j'ai toujours été frappé que les dispositifs médicaux et médicalisés, les fauteuils pour les personnes infirmes gravement malades, en fin de vie, les cannes anglaises, le nombre si important d'aides, de matériel mobilisé pour une personne gravement atteinte, il faut pouvoir les réutiliser après que la personne n'en a plus besoin, par exemple après qu'elle a disparu ».

Si je salue, chez l'agrégué de Lettres classiques, l'utilisation de l'indicatif et non du subjonctif à la suite de la locution « après que » (« Il faut bonne mémoire après qu'on A menti », nous rappelle Pierre Corneille), j'avoue que le fond de la proposition me laisse perplexe. Allons François, un peu de nerf, que Diable ! C'est un peu mou du genou, va au bout du truc ! 44 milliards, on va pas se contenter de recycler quatre béquilles et regonfler quelques fauteuils roulants, non, non ! Au lieu de ce tuning hospitalier, je te propose, moi, de faire aussi quelque chose de ces personnes « par exemple » après qu'elles ont disparu (étrange ce « par exemple », non ? À part quelques miracles à Lourdes qui, il est vrai, ne se trouve pas si loin de Pau, la bonne ville de notre Premier ministre, la fin de vie comme son nom l'indique, ça sent plutôt le sapin. Mais revenons à nos mourants). Pas simplement de les enterrer ou de les brûler, mais par exemple, d'en faire de la saucisse. Ou des croquettes à toutous. Après tout, surtout quand il est vieux, un utilisateur de fauteuils roulants, gavé de pain spécial senior et de bouillies innovantes, ça regorge de protéines, ce serait bête de gâcher. C'est même l'argument de *Soleil Vert*, le film de Richard Fleischer (désolée pour ceux qui n'auraient pas encore vu ce truc glaçant). Alors des économies oui. Le recyclage des matériels hospitaliers, te leurre pas François ça fait un bail que ça se fait déjà. Par contre, dans ces temps où une bonne majorité de nos chers compatriotes commencent à en avoir ras la casquette d'être tondus avant même que ça repousse, ce serait bien, au moins, de ne pas faire d'économies sur la dignité.

Le coin bouquins

LES ROSES DE MONSIEUR CONSTANT.

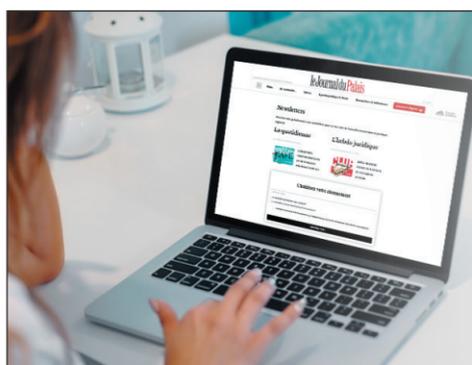


Un p'tit polar régional, ça vous enchante ? Suivez alors Automne Chaussin, lieutenant de police envoyée à Semur-en-Auxois (21) pour enquêter sur le meurtre d'un directeur de collège retraité, Constant Ribière. Automne connaît bien la région, puisqu'elle y a perdu sa sœur, tuée par un chauffard en fuite. Son enquête permettra-t-elle à la jeune policière de retrouver aussi le meurtrier de sa sœur ?

♦ Presses de la Cité, 240 pages, 20 €.

Le regard de Faro

UN FONCTIONNAIRE SUR TROIS PARTANT À LA RETRAITE NE SERA PAS REMPLACÉ



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

AVOCATS

EXPERTS
COMPTABLES

COMMISSAIRES
DE JUSTICE

NOTAIRES

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

est habilité
à publier
vos annonces
judiciaires
et légales

COLLECTIVITES
TERRITORIALES

ENTREPRISES
SOCIALES POUR
L'HABITAT

ETABLISSEMENTS
PUBLICS

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

est habilité
à publier
vos annonces
judiciaires
et légales

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp@legalnet.org

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON

Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Procédure adaptée



MAIRIE DE GENLIS

Avis d'appel public à la concurrence

MAIRIE DE GENLIS, M. Martial MATHIRON, Maire, 18 avenue du Général De Gaulle - 21110 GENLIS - Tél. : 03.80.47.98.98 - mël : marches.publics@mairie-genlis.fr - web : <https://www.genlis.fr/> - SIRET 21210292500014

Groupement de commandes : Non.

L'avis implique un marché public.

OBJET : Remplacement de la chaudière fioul des ateliers municipaux par une chaudière bois granulés - Relance du lot 01 après déclaration sans suite.

Référence acheteur : MAPA_25-04_RL01.

TYPE DE MARCHÉ : Travaux.

PROCÉDURE : Procédure adaptée ouverte.

TECHNIQUE D'ACHAT : Sans objet.

LIEU D'EXÉCUTION : Ateliers Municipaux, 1 rue Ampère - 21110 GENLIS.

DURÉE : 5 mois.

DESCRIPTION : Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée - Relance du lot 01 après déclaration sans suite.

Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires.

La présente consultation a pour objet :

- Le remplacement de la chaudière fioul des ateliers municipaux par une chaudière à granulés bois ;
- La mise en place de radiateurs eau chaude pour le magasin au R+1 ;
- Le remplacement de l'installation de ventilation de la zone vestiaires / réfectoire / sanitaires - PSE n°1 du LOT 4 - chauffage) ;
- Le remplacement des menuiseries de l'espace vestiaires (fenêtres et portes extérieures) - PSE n°1 du LOT 3 - menuiserie extérieure).

Classification CPV :

Principale : 45331110 - Travaux d'installation de chaudières.

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Oui.

Les variantes sont exigées : Non.

Lot N° 01 - Terrassement - Gros oeuvre - Maçonnerie - CPV 45262522 .

Terrassement - Gros oeuvre - Maçonnerie.

Lieu d'exécution : Ateliers Municipaux, 1 rue Ampère - 21110 GENLIS.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Critères : renvoi au R.C.

Marché réservé : Non.

Réduction du nombre de candidats : Non.

La consultation comporte des tranches : Non.

Possibilité D'ATTRIBUTION sans négociation : Oui.

Visite obligatoire : Oui.

Visite obligatoire pour le lot 01 si elle n'a pas été réalisée lors de la première consultation.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés

dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIFS : Marchés Publics - Tél. : 03.80.47.98.98.

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.

Dépôt dématérialisé : Activé.

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.

REMISE DES OFFRES : 30/07/25 à 12h00 au plus tard.

ENVOI À LA PUBLICATION LE : 15/07/25.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>

L2503509

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

CONSTITUTION

DE SOCIETE

RB IMMO

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 02/07/2025, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : RB IMMO
Objet social : La prise de participation, la détention, la gestion de parts sociales dans toute société civile immobilière constituée ou à constituer.

Siège social : 8 rue des curtilles, 21200 LEVERNOIS

Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M. BETTINI Romain 8 rue des curtilles 21200 LEVERNOIS

Clause d'agrément : agrément nécessaire pour toutes les cessions, adopté par un ou plusieurs associés représentant au moins les deux tiers du capital.

le Gérant

L2503292

SCI L'AGE D'OR D'UZOS 2

Société civile immobilière au capital de 2.000 Euros
Siège social : 50 Bis route de Verdun 21200 BEAUNE
En cours d'immatriculation au R.C.S. de Dijon

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 07 juillet 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.

Dénomination sociale : SCI L'AGE D'OR D'UZOS 2.

Siège social : 50 Bis route de Verdun - 21200 BEAUNE.

Objet social : l'acquisition d'un immeuble, de terrain et de lots de copropriété du bâtiment existant ; l'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou autrement de tous autres immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; la possibilité d'emprunter via un organisme bancaire et de constituer une garantie hypothécaire sur les biens dont elle sera propriétaire ; toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter l'objet civil ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 2.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérants pour une durée indéterminée :

- M. Jean-François POTTIER demeurant 27 rue Longchamp - 92200 NEUILLY SUR SEINE ;

- M. Benoît POTTIER demeurant 8 rue Thiers - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT ;

- M^{me} Valentine PECULIER demeurant 11 place Madeleine 21200 BEAUNE ;

- M. Philippe PECULIER demeurant 3 rue des Chobins - Gigny - 21200 BEAUNE.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas. Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La Gérance.

L2503456

CLICK'N SALAD

Par ASSP en date du 27/06/2025, il a été constitué une SASU dénommée : CLICK'N SALAD. SIÈGE SOCIAL : 21 allée des Tilleuls - 21420 SAVIGNY LÈS BEAUNE. CAPITAL : 10.000 €. OBJET SOCIAL : Distribution de produits alimentaires solides et liquide et de boissons non alcoolisées par tous moyens / Négoce de produits alimentaires / Production de produits alimentaires / Communication / conseil consulting / Franchiseur / acquisition immobilière / location immobilière / Production et négoce d'appareils de distribution automatique. PRÉSIDENT : M. JAFFLIN Tom, William demeurant 21 allée des Tilleuls - 21420 SAVIGNY LÈS BEAUNE. DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. L2503274

GROUPE etc

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048 21240 TALANT

LMR

Par acte SSP du 09/07/2025 est constituée une société par actions simplifiée dénommée LMR, capital de 5.000 €, siège social 9 rue de Longvic - 21000 DIJON, objet social achat mise en location de biens immobiliers (location nue ou meublée), opération d'achat revente de biens immobiliers, durée 99 ans, Président M. Romain CANDIARD, demeurant 9 rue de Longvic - 21000 DIJON, admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. agrément : Les cessions d'actions entre associés sont libres. Elles ne peuvent être cédées à un tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés disposant du droit de vote. Immatriculation au R.C.S. de DIJON. L2503458

MPA
Maxence Perrin
Avocat d'affaires

MIRA

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 juillet 2025, il a été constitué une société par actions simplifiée (SAS).

DÉNOMINATION SOCIALE : MIRA.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'exploitation d'un fonds de salons de coiffure hommes, femmes ou mixtes ;

- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

SIÈGE SOCIAL : 134 avenue Victor Hugo - 21000 DIJON.

DURÉE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 € divisé en 1.000 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune.

PRÉSIDENT : Monsieur Guillaume REGNAULT, demeurant 17 A rue de Messigny - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Madame Enora DOVETTA, demeurant 17 A rue de Messigny - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2503491

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier 21000 DIJON

le petit vigneron

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 10/07/2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : le petit vigneron.

SIÈGE SOCIAL : 14 rue des Seuillets - 21700 NUITS ST GEORGES.

DURÉE : 99 ans.

OBJET : L'acquisition, l'apport, la propriété, l'aménagement, l'administration, la gestion et la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers.

CAPITAL SOCIAL : 906 €.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 906 €.

GÉRANT : M. Vincent LECHENEAUT, demeurant à NUITS ST GEORGES (21700), 14 rue des Seuillets.

CLAUDE D'AGRÈMENT : Toute cession de part est soumise à l'unanimité.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. Pour avis.

L2503498

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte 21000 DIJON

SCI TJC AVENIR

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SOCIÉTÉ CIVILE sans statut légal particulier immatriculée au R.C.S. de DIJON dénommée SCI TJC AVENIR, au capital de 1.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers. L'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de toutes constructions existantes. L'acquisition et la gestion de tous titres de sociétés immobilières.

Son siège social est fixé à SOMBERNON (21540), 22 rue du Vieux Château et le gérant est Monsieur Jean -Christophe MERCUSOT demeurant à SOMBERNON (21540), 32 rue du Vieux Château.

Les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés. L2503521

SCI CG

Constitution

Par ASSP en date à MARSANNAY -LE-BOIS du 15/07/2025, il a été constitué : Forme : SCI. Dénomination : SCI CG. Siège : 22 Rue de l'Orme, 21380 MARSANNAY-LE-BOIS.

Objet : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non, nus ou meublés, ou de terrains, dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles ou des terrains devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts de construction, d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la Société ;

Durée : 99 ans. Capital : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Christophe GAUME demeurant 22 Rue de l'Orme, 21380 MARSANNAY-LE-BOIS. Cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par la gérance. Immatriculation : RCS DIJON. L2503525

HANNIBAL

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société HANNIBAL, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €. SIÈGE SOCIAL : 34A rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON. DURÉE : 99 ans. OBJET : L'acquisition, sous quelque forme que ce soit, la propriété, la vente, l'administration, la gestion notamment par location de participations et de toutes actions, parts sociales, droits sociaux ou valeurs mobilières, de tous biens immobiliers ou mobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; La réalisation de toutes prestations ou services administratifs, financiers, techniques, commerciaux, direction, ou autres, y compris au profit de sociétés filiales ou apparentées ; La gestion de tous services communs à l'ensemble des dites sociétés filiales ou apparentées ; La détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières ; L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGRÈMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Le président de la société est Monsieur Manuel PEREIRA, demeurant 34A rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON.

Pour avis : Le président.

L2503499

FIDAL
AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte 21000 DIJON

SIBO CORP

Constitution

Aux termes d'un ASSP du 03/07/2025, il a été constitué une société par actions simplifiée :

Dénomination sociale : SIBO CORP

Objet social : l'acquisition, la souscription, la détention, la cession, l'échange de toutes valeurs mobilières et plus généralement de toutes participations, directes ou indirectes, dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ; la participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, à la création de sociétés nouvelles ; la participation active à la conduite de la politique du groupe formé par la Société et ses filiales ; toutes prestations de services en matière commerciale, administrative, financière ou autre au profit de toute société contrôlée directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce par la Société ; l'exercice de tout mandat au sein des sociétés contrôlées directement ou indirectement au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce par la Société.

Siège social : 32 Route de Gilly, 21640 FLAGEY-ECHEZEUX

Capital : 499 746 euros

Durée : 99 ans

Président : M. Franck BOULEY demeurant 32 Route de Gilly, 21640 FLAGEY-ECHEZEUX.

Directeur général : M. Hugo SIRI demeurant 98 Rue de Montchapel, 21000 DIJON.

Tout transfert de titres est soumis à une procédure d'agrément.

Tout associé peut participer aux décisions collectives : à chaque action est attaché un droit de vote.

L2503515

PHILIPPE CHATEAU
Avocat à la Cour
Maître Philippe CHATEAU
Avocat à la Cour
Cours Saint Eloi, 36 avenue de Langres
21000 DIJON

SCI 17 PLACE BOSSUET

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 08/07/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI 17 PLACE BOSSUET

Objet social : l'acquisition et la gestion de tous terrains, immeubles appartenant ou pouvant appartenir à la société, la construction de tout nouvel immeuble, la souscription de tous emprunts et la constitution de toutes garanties

Siège social : 7 rue Longe l'Eglise, 21240 TALANT

Capital : 1 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Co-gérance : M^{me} BALDINI Delphine 7 rue Longe l'Eglise 21240 TALANT et M^{me} PUJOL Virginie 4 rue Beethoven 21000 DIJON

La Gérance

L2503503

Notaires

SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

LE REFUGE DE WIL-MUR

PONTAILLER SUR SAONE (21270), 22 rue Saint Jean

Constitution de societe

Suivant acte reçu par Maître François PENY, notaire à DIJON, le 11 juillet 2025, il a été constitué la société civile immobilière dénommée «LE REFUGE DE WIL-MUR» ayant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE SOCIAL : PONTAILLER SUR SAONE (21270), 22 rue Saint Jean

CAPITAL SOCIAL : 1500,00 €.

OBJET SOCIAL : La propriété et la gestion, de tous immeubles ou droits mobiliers et la prise de participation dans toute société immobilière.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

CESSIONS DE PARTS : libre entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés.

CO-GERANCE : Monsieur Wilfrid Alain HUCHET et Madame Murielle Anne KHOVKHOUN demeurant ensemble à AUXONNE (21130) 78 rue Antoine MASSON.

Pour avis, Me PENY

L2503526

ANNONCES LÉGALES

**NIOT Angélique
DOTTI Virginie
COLLET Chloé
TYSSANDIER Julie**
03.80.68.25.55
annoncelégale.jdp@legalnet.org

Notaires

Maître Maéva FERRARA
Notaire
5 A rue du Puits de Têt
21160 MARSANNAY LA COTE

CHEZ VALENTINE'S

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Maéva FERRARA, Notaire à MARSANNAY LA COTE, 5 A rue du Puits de Têt, le 9 juillet 2025 a été constituée une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

ASSOCIÉS : Madame Charlene PRAT, née à SAINTE-COLOMBE (69560) le 25 octobre 1988 et Madame Céline Louise LAPLANTE, née à DIJON (21000) le 16 mars 1993, demeurant ensemble à FIXIN (21220), 14 rue de la Croix Blanche.

DÉNOMINATION : CHEZ VALENTINE'S.

SIÈGE SOCIAL : FIXIN (21220), 14 rue de la Croix Blanche.

OBJET SOCIAL : L'achat, l'exploitation, la prise à bail de tous commerces de boulangerie pâtisserie, éventuellement la petite restauration, la vente de snacks, la chocolaterie, glacier, confiserie, traiteur, restauration traditionnelle. La création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise ou la dation à bail de tous établissements industriels ou commerciaux se rattachant à cet objet et l'exercice de toute activité connexes ou complémentaires, notamment la vente sur place et à emporter, la livraison, ainsi que la participation à des événements gastronomiques.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : Cinq mille Euros (5.000,00 €), divisé en 5.000 parts de un Euro (1,00 €) chacune, entièrement souscrites, numérotées de 1 à 5.000 attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir : Madame Charlene PRAT à concurrence de 1500 parts, portant les numéros 1 à 1.500, en rémunération de son apport en numéraire et Madame Céline LAPLANTE à concurrence de 3.500 parts, portant les numéros 1.501 à 5.000, en rémunération de son apport en numéraire.

CESSIONS DE PARTS : Les cessions entre associés sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Les co-gérantes de la société sont : Madame Charlene PRAT et Madame Céline Louise LAPLANTE, demeurant ensemble à FIXIN (21220), 14 rue de la Croix Blanche, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour une durée illimitée.

Pour avis : Le Notaire.

L2503504

NOTAIRES DIJON PREFECTURE scp

Didier LEVRAY, notaire
43 rue de la Préfecture
21000 DIJON
accueil@dijonprefecture.notaires.fr

SCI FG4 IMMO

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Didier LEVRAY, notaire à DIJON, le 15 juillet 2025, a été constituée la société civile dénommée «FG4 IMMO», siège social : BARGES (21910), 8 rue du Meix Rondeau.

Capital social : MILLE € (1.000,00 €), constitué uniquement d'apports en numéraire.

Objet social : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommés premiers gérants de ladite société : Monsieur Nicolas GENTY et Madame Corinne DUHAMEL, demeurant ensemble à BARGES (21910), 8 rue du Meix Rondeau.

Didier Levray, notaire.

L2503519

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

MODIFICATION
DE STATUTS

STEBI

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 34 Rue Marguerite Mutin
21490 RUFFEY LES ECHIREY
414887901 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 30 avril 2025, il résulte que le mandat du cabinet ORCOM AUDIT BFC, Commissaire aux Comptes titulaire, est arrivé à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

POUR AVIS La Présidente
L2500939



CENTRAL 1928

Société Anonyme au capital de 36 590 000 euros

Siège social : 22 boulevard de la Marne
21000 DIJON
015 550 973 RCS DIJON

Cessation fonction
commissaire aux comptes
suppléant

Aux termes d'une délibération en date du 19 juin 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a décidé de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Olivier PERROUD, Commissaire aux comptes suppléant et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis Le Conseil d'Administration
L2503111



SIHT MERCURE

Société Anonyme au capital de 800 000 euros

Siège social : 22 boulevard de la Marne
21000 DIJON
304103922 RCS DIJON

Cessation fonction
commissaire aux comptes
suppléant

Aux termes d'une délibération en date du 19 juin 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a pris acte de la démission de Monsieur Olivier PERROUD, Commissaire aux comptes suppléant de la société et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

POUR AVIS :
Le Conseil d'Administration.
L2503114



INVEST HOTEL

SAS au capital de 26 668 000 euros

Siège social : 22 boulevard de la Marne, 21000 DIJON
493 505 713 RCS DIJON

Non renouvellement
des commissaires aux
comptes

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19/06/2025, il résulte que les mandats de la société EXCO SOCODEC, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Olivier PERROUD, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

POUR AVIS La Présidente
L2503116

SOCIETE
HOTELIERE DE LA
COTE D'OR

Société par actions simplifiée au capital de 2 705 792,25 euros

Siège social : 2 avenue de la 1^{ère} Armée Française
21000 DIJON
015753049 RCS DIJON

Cessation fonction
commissaire aux comptes
suppléant

Aux termes d'une délibération en date du 19 juin 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a pris acte de la démission de Monsieur Olivier PERROUD, Commissaire aux comptes suppléant de la société et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

POUR AVIS :
Le Conseil d'Administration.
L2503118



IKOS ESTATE

SCI au capital de 1 000 euros porté à 800 000 euros

Siège social : 9 rue Gaston Roupnel
21160 COUCHEY
887 487 890 RCS DIJON

Augmentation de capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 19 juin 2025 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 799 000 euros par apports en numéraire.

En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 800 000 euros divisé en 800 000 parts de 1 euro.

Modification sera faite au greffe du Commerce de DIJON.

POUR AVIS : La Gérance.
L2503210

SCM CHATEAU
PLASSARDAugmentation capital
social

SCM CHATEAU PLASSARD Société civile de moyens au capital de 1 000 euros porté à 2 000 euros, siège social : 11 Boulevard Rembrandt, 21000 DIJON, 948 672 803 RCS DIJON : L'AGE réunie en date du 08/07/2025 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 1 000 euros par apports en numéraire. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
L2503398

TEDINVEST

Société par actions simplifiée au capital de 9.800.000 Euros
Tour Elithis - 1C Boulevard de Champagne
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 819 193 038

Aux termes de l'extrait du PV de l'AGO du 4 juillet 2025, il a été décidé de nommer en qualité de nouveau Président, DELTAGER SA Société anonyme au capital de 240.000 € dont le siège est sis 609 avenue de la Mer - Raymond Dugrand CS 79506 - 34961 MONTPELLIER Immatriculée au R.C.S. de MONTPELLIER sous le numéro 378 684 914, en remplacement de la société ELITHIS GROUPE, Mention au RC de DIJON.
L2503457

CHAUMONNOT
FINANCES

Société à responsabilité limitée à associé unique

Au capital de 5 000 Euros
Siège social : 6B rue de Crecey
21120 ECHEVANNES
R.C.S. Dijon n° 977 934 181

Aux termes du procès-verbal des délibérations extraordinaire de l'associé unique du 28/05/2025 :

L'associé unique de la Société CHAUMONNOT FINANCES a décidé de la transformation de la Société en Société à responsabilité limitée à compter du 28/05/2025. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital : - Ancienne mention :
« Le capital social est fixé à la somme de 5.000 €.

Il est divisé en 5 000 actions de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 5.000, attribuées en totalité à la société CHAUMONNOT HOLDING, intégralement libérées.

Ces 5.000 actions sont attribuées à l'associée unique. »

- Nouvelle mention :
« Le capital social est fixé à la somme de 5.000 €.

Il est divisé en 5.000 parts sociales de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 5.000, attribuées en totalité à la société CHAUMONNOT HOLDING, intégralement libérées. »

Forme : - Ancienne mention : La société a été constituée sous la forme d'une Société à responsabilité limitée.

Elle a été transformée en société par actions simplifiée.

- Nouvelle mention : La société a été constituée sous la forme d'une Société à responsabilité limitée. Elle a été transformée en société par actions simplifiée. Elle a été transformée en société à responsabilité limitée à associé unique suivant la décision prise par l'associé unique en date du 28/05/2025.

Administration
- Anciennes mentions : Liste des gérants : « Le premier Président de la Société nommée aux termes des présents statuts sans limitation de durée est :

La société à responsabilité limitée CHAUMONNOT HOLDING, au capital de 5 000 €, dont le siège social se situe 6B rue de Crecey - 21120 ECHEVANNES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 938 358 835, associé unique et gérant de la société CHAUMONNOT FINANCES

La société CHAUMONNOT HOLDING accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions. »

- Nouvelles mentions : « La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérant(s), associé(s) ou non, personne(s) physique(s), avec ou sans limitation de durée de mandat et désigné(s) par les associés.

Le premier gérant de la société, nommé pour une durée indéterminée est Monsieur Mathieu CHAUMONNOT, né le 6 avril 1996 à CHENOVE (21), de nationalité française, demeurant 6B rue de Crecey - 21120 ECHEVANNES.

En cours de vie sociale, la nomination du ou des Gérant(s) est décidée à la majorité de plus de la moitié des parts sociales. »

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives et y voter, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par correspondance ou par voie électronique dans les conditions prévues par la loi et les statuts, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il possède, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses parts sociales au jour de la décision collective.

Le droit de vote attaché aux parts sociales est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Chaque part sociale donne droit à une voix au moins.

AGREMENT : Les parts sociales ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON (21000).

POUR AVIS.
L2503290



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

ADP COURTAGE
PLUS

SAS au capital de 1 031 372 Euros

Siège social : 11 Avenue du 8 septembre 1944,
21200 BEAUNE
514072057 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 1^{er} juillet 2025, l'associée unique a décidé à compter du même jour, d'étendre l'objet social aux activités de : courtier d'assurances, co-courtier, réassurances, gestionnaire, gestionnaire de patrimoine, courtier financier, l'acquisition, l'administration, l'exploitation par bail, crédit-bail, location ou autrement de tous immeubles dont elle est ou pourrait devenir propriétaire ainsi que la vente éventuelle de tout ou partie desdits immeubles, la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, le tout directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte d'un tiers, soit seul, soit avec des tiers, par voie de création de société nouvelle, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou d'alliance, de société en participation, de tous biens ou droits, ou autrement.

Mention sera portée au RCS de Dijon.
L2503451



DJO

Société par action simplifiée unipersonnelle

Au capital de 150.000 Euros
Siège social : 2 rue du Roncey
21110 LONGEAULT PLUVAULT
SIREN 953 196 797 R.C.S. Dijon

Augmentation de capital

L'Associé Unique a, par décision du 30 juin 2025, décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 260.870 € par voie d'apport en nature, ce qui porte le capital à 410.870 €.

En conséquence des décisions prises les articles 1,7 et 8 des statuts ont été modifiés.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
L2503484

PC FONCIER

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros

porté à 3.000.000 Euros
Siège social :
13 Impasse de Reggio
21000 DIJON
798 096 525 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'AGE du 30 juin 2025, le capital social a été augmenté de 2.999.000 €, pour être porté de 1.000 € à 3.000.000 €, par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société et émission de 299.900 parts sociales nouvelles.

POUR AVIS : La Gérance.
L2503488

FC FONCIER

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros

porté à 2.560.000 Euros
Siège social :
13 Impasse de Reggio
21000 DIJON
753 770 783 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'AGE du 30 juin 2025, le capital social a été augmenté de 2.559.000 €, pour être porté de 1.000 € à 2.560.000 €, par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société et émission de 255.900 parts sociales nouvelles.

POUR AVIS : La Gérance.
L2503489

TRANSARC
SERVICES

Société à responsabilité limitée a associée unique

au capital de 100.000 Euros
Siège social : 11 boulevard de brosses
21000 DIJON
SIREN 533 943 510 R.C.S. Dijon

Transformation en SAS

L'Associée Unique a, en date du 30/06/2025, décidé de transformer la société en société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du même jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la Société, son objet et son siège social ne sont pas modifiés.

Son capital reste fixé à la somme de 50.000 €. Il sera désormais divisé en 100.000 actions de 0,50 € chacune, entièrement libérées et toutes détenues par l'Associée Unique.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la société était gérée par Monsieur Damien RAMEAU, gérant.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par la société LA PLANCHETTE FINANCIERE, société par actions simplifiée au capital de € 805.330, dont le siège social est sis à PARIS (75008), 25 rue de Ponthieu, identifiée sous le numéro SIREN 530 713 312 R.C.S. PARIS, en qualité de Président pour une durée illimitée et à compter du même jour.

L'Associée Unique confirme dans ses fonctions la société FORVIS MAZARS, Commissaire aux Comptes titulaire, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à la décision de l'Associée Unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Transmission des actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associé unique sont libres.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
L2503493

Etude de Maîtres Jean-
Yves CUNRATH et Anne-
Claire ROCHETTE,
Notaires associés à
CHALON-SUR-SAONE
(Saône-et-Loire), 24
avenue Jean Jaurès

PRIME

Avis de modifications
statutaires

Suivant décision extraordinaire des associés en date du 10/07/2025 de la société PRIME, SAS au capital de 1.000 € dont le siège actuel est à DIJON (21000), 71 rue Monge, SIREN n°943762252 R.C.S. DIJON, il a été décidé :

- Le transfert du siège social auparavant à DIJON (21000), 71 rue Monge à CHALON-SUR-SAONE (71100) à 4 Place de la République ;

- La modification de l'objet social auparavant « Restaurant rapide, pizza, kebab et livraisons sans vente de boissons alcoolisées » est désormais « restaurant-brasserie, débit de boissons, vente à emporter, livraison. »

Mention sera faite au R.C.S. de CHALON SUR SAONE.
L2503494

POUR PLUS
DE
RAPIDITE,

OPTEZ

POUR

LE

REGLEMENT

PAR

VIREMENT

OU PAR

CARTE

BANCAIRE



03.80.68.25.55.

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

FGS INGENIERIE

SARL au capital social de 10.000 Euros
Siège social : 6 Route de Citeaux
21700 SAINT NICOLAS LES CITEAUX
919125393 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 11 juillet 2025, l'associé unique a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.

Président : Monsieur Frédéric GIVRY, demeurant 6 Route de Citeaux - 21700 St Nicolas les Citeaux.

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Il existe des clauses statutaires d'agrément à l'égard des tiers.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.
L2503500

LE DESIGN STUDIO

SAS au capital de 1.000 Euros
Siège social : 19 place Darcy
21000 DIJON
981 408 529 R.C.S. Dijon

Par décision de l'Assemblée générale du 03/07/2025, il a été décidé de la nomination de Madame Audrey DE LUCA demeurant 29 rue de la Toison d'Or - 21000 DIJON en qualité de Directrice générale à compter du 03/07/2025.

Modification au R.C.S. de DIJON.
L2503501

ASSOCIATION DE GESTION ET DE COMPTABILITE DES CHIRURGIENS DENTISTES ET DES PROFESSIONS DE SANTE DU GRAND EST

Par sigle AGCCDPSGE
Siège : 2 rue des Ciseaux
21800 QUETIGNY
Association loi 1901 identifiée sous le numéro RNA W252002133 et sous le numéro SIRET 312 669 591 00082

Aux termes des délibérations de l'AGE du 05/12/2024, les membres de l'association ont décidé sa transformation en société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée à compter de son inscription à l'ordre des experts-comptables. Cette inscription étant intervenue le 11/07/2025, la transformation en SCIC a pris effet à cette date. La société issue de la transformation aura, à compter de la date de réalisation de la transformation, pour dénomination sociale «APOLLINE SANTE CONSEIL» ; pour l'objet social : « l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts - comptables et toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires. [...] » et un capital variable divisé en actions de 100 € de valeur nominale ; le capital social minimal étant fixé à la somme de 650 €. Sa durée sera de 99 à compter de la date de son immatriculation au RCS. La société A6000 Expertise (917 617 151 RCS LYON) a été nommée en qualité de Président pour une durée indéterminée à compter de la date de réalisation de la transformation.

Pour avis.
L2503502



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

FINANCIERE LAURENCE

Société civile
au capital de 370 000 euros
Siège social : 20 rue du Docteur Majnoni d'Intignano
Bâtiment C,
21121 FONTAINE LES DIJON
503 512 444 RCS DIJON

DUA 11.06.2025 : Nomination en qualité de gérante, pour une durée illimitée à compter du 11.06.2025, de M^{me} Laurence POUJAUD née VALET demeurant 4 rue des Mésanges 68990 GALFINGUE, en remplacement de M^{me} Françoise VALET démissionnaire.
La gérance
L2503508

BRIOT CONSEIL & EXPERTISE

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 86, rue du Faubourg Saint Martin -
21121 FONTAINE-LES-DIJON
881 159 776 RCS DIJON

Transfert de siege

Aux termes des décisions en date du 15/07/2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 86, rue du Faubourg Saint Martin - 21121 FONTAINE-LES-DIJON à 122, rue du Commandant Rolland - La Cadenelle - Chambord 1 - 13008 MARSEILLE, et ce à compter du même, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La présidence continue d'être assurée par M. Emmanuel BRIOT, demeurant 122, rue du Commandant Rolland - La Cadenelle Chambord 1 - 13008 MARSEILLE.
Pour avis.
L2503511



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

INOVO

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
au capital de 4.246 Euros
Siège social :
16 cours Général de Gaulle
21000 DIJON
443.395.660 R.C.S. Dijon

AGM 30/06/2025 : démission de Michel PEREZ de ses fonctions de cogérant à compter du 30/06/2025. R.C.S. DIJON.
Pour avis.
L2503514

RUBY VIGNOBLES

SAS au capital de 1.000 €
Siège social : 37 rue Elsa Triolet
Parc Valmy
21000 DIJON
RCS DIJON 488 716 200

Nomination d'un commissaire aux comptes

Selon décisions unanimes du 14/05/2025, les associés ont nommé KPMG SA, société anonyme, dont le siège social est situé : Tour Eqho 2 avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense Cedex, RCS Nanterre 775 726 417, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.
Mention au RCS de Dijon.
L2503516

HOLDING LUTCHMAYA

Aux termes d'une décision en date du 25/06/2025, les associés de la société HOLDING LUTCHMAYA, SARL au capital de 525.000 €. Siège social : 9 rue de Pâques - 21370 PRENOIS, R.C.S. DIJON 751 858 614, ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de cogérante Madame Diane LUTCHMAYA, demeurant 9 rue de Pasques - 21370 PRENOIS à compter du 25/06/2025.

Pour avis : La Gérance.

L2503518



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

FINANCIERE VINCENT

Société civile
au capital de 370 000 euros
Siège social : 20 rue du Docteur Majnoni d'Intignano
Bâtiment C,
21121 FONTAINE LES DIJON
503 534 901 RCS DIJON

DUA 11.06.2025 : Nomination en qualité de gérant, pour une durée illimitée à compter du 11.06.2025, de M. Vincent VALET demeurant 11 Chemin de Chèvre Morte 21240 TALANT, en remplacement de M^{me} Françoise VALET démissionnaire.
La Gérance
L2503520

DISSOLUTION DE SOCIETE



GEO 1

Société civile immobilière de construction-vente
au capital de 1.000 Euros
Siège social et de liquidation :
37 rue Elsa Triolet - 21000 DIJON
881 810 428 R.C.S. Dijon

Avis de dissolution anticipée

L'AGE réunie le 30/06/25 a décidé la dissolution anticipée de la société ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Guillaume GUERLOT, demeurant 2 rue Lamonnaye - DIJON (21), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 37 rue Elsa Triolet - DIJON (21). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis : Le liquidateur.
L2502512



SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

ETS RABUTEAU

Société par actions simplifiée
au capital de 8.000 Euros
Siège social :
41 rue Grillot - 21210 SAULIEU
R.C.S. Dijon 422 820 605

Aux termes de l'AGE du 2 juillet 2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/07/2025 et sa mise en liquidation. M. Pascal RABUTEAU, demeurant 41 rue Grillot - 21210 SAULIEU a été nommé liquidateur. Cette nomination met fin au mandat de la présidence. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
L2503405

CLOTURE

DE LIQUIDATION

ETS BOUGE

5 RUE DU VIGNERY
21160 PERRIGNY LES DIJON

Clôture de liquidation

L'AGO de la SARL ETS BOUGE (SARL ; capital 18 293,88 € ; siège social 5 rue du Vignery 21160 PERRIGNY LES DIJON ; siège de liquidation 4 rue ST-MARTIN 21160 MARSANNAY LA COTE) réunie le 30/06/2025 au siège de la liquidation, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Patrick BOUGE, dmt 4 rue Saint-Martin 21160 MARSANNAY LA COTE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Dépôt des comptes de liquidation au greffe du Tribunal de commerce, en annexe au RCS, pour radiation de la société.
Le liquidateur
L2503235

POURSUITE D'ACTIVITE



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

JCK

SAS au capital de 2.000 Euros
Siège social : 15 boulevard du Champ aux Métiers
21800 QUETIGNY
R.C.S. Dijon 837 785 112

Aux termes d'une décision en date du 15/07/2025, l'associé unique n'a pas décidé qu'il y avait lieu de dissoudre la Société par application des articles L. 227-1 et L. 225-248 du Code de commerce.
L2503264

CREANCES SALARIALES

4R SOLUTIONS
Restructuration - Régénération - Retourne - Refinancement
MANDATAIRE JUDICIAIRE

Avis de dépôt des relevés de créances salariales

JOABM SARL

Exploitation d'un fonds de restaurant, grill, brasserie, bar, hôtel, traiteur
9 Quai National - 21170 SAINT JEAN DE LOSNE
SIREN 848 798 369
Par le présent avis, il est indiqué que les relevés de créances salariales ont été déposés au greffe du TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON le 15/07/2025. Cette publicité fait courir le délai de forclusion de 2 mois conformément à l'article L.625-1 du code commerce.
Jean-Joachim BISSIEUX, Liquidateur
en date de ce jour
L2503510

AVIS DIVERS



ODAS NOTAIRES

37 rue Louis de Broglie
Parc Technologique de la Toison d'Or
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

M. Bernard Lucien JABOEUF

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 décembre 1995, M. Bernard Lucien JABOEUF, retraité, dmt à VIEVY (21230), 11 rue du Breuil Hameau de Poncey, célibataire.
Décédé à VIEVY (21230) le 28 mars 2025.
A insitué un ou plusieurs légataires universels.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Arnaud NICOLARDOT, Notaire à DIJON, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine et dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON le 16 juin 2025.

Les oppositions pourront être formées par tout intéressé auprès de Me NICOLARDOT, 37 rue Louis de Broglie, 21000 DIJON, notaire chargé du règlement de la succession, référence CRPCEN : 21026, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis :
Me Arnaud NICOLARDOT.
L2503496

PUBLICITÉ

GUILBERT Fabrice

03.80.68.23.68

regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE DIJON

Jugement du 08 juillet 2025

SARL ATELIER FLUVIAL, 17 Quai du Canal, 21170 Saint-Usage, RCS Greffe de Dijon 339 665 184. Construction de bateaux de plaisance. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 nommé Commissaire à l'exécution du plan SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon.
L2503461

SAS TAJ 2, 21 Rue André Chénier, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 853 656 767. Restauration traditionnelle. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 nommé Commissaire à l'exécution du plan SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon.
L2503462

SAS ECOCARS 21, 26 Rue Marie Noël, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 830 685 947. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2503475

STEPHAN Christian, entrepreneur individuel, 1T rue d'Auprot, 21820 Labergement-les-Seurre, RCS Greffe de Dijon 519 495 246. Récupération de déchets triés. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2503476

SAS GTL BOIS, 4 Rue Jean-Philippe Rameau, 21400 Châtillon-sur-Seine, RCS Greffe de Dijon 812 146 439. Fabrication d'emballages en bois. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2503477

SAS BADRI & CONSTRUCTION, 6 Allée de Beauce, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 853 737 864. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2503478

SARL LA PAPETERIE POLLINNE, 14 Avenue du Général de Gaulle, 21320 Pouilly-en-Auxois, RCS Greffe de Dijon 851 558 544. Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2503479

Jugement du 08 juillet 2025

SAS DUINGUE 2 CUISINE, 25A Rue Louis Blanc, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 922 238 175. Services des traiteurs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon.
L2503480

SARL MALLOU, 96 Rue de la Liberté, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 789 796 992. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2503481

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du
08 juillet 2025

Monsieur Gérard LEQUESNE (EI), 2 rue de Libard, 21210 Saulieu, RCS Greffe de Dijon 429 905 680. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 31 Mai 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503459

Monsieur Thaeer SAWAF (EI), 13 - 15 avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 852 355 999. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503460

SARL ESPRIT BOTANIQUE, 32 Rue de l'Aule, 21410 Fleurey-sur-Ouche, RCS Greffe de Dijon 879 723 260. Autres activités manufacturières n.c.a. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 08 Janvier 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503466

SAS EVA RECRUTEMENT, 16 Rue de Labergement, 21110 Genlis, RCS Greffe de Dijon 933 319 030. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 17 Juin 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503467

SAS MBL21 (MBL21), 5 Rue Morderot, 21500 Quincerot, RCS Greffe de Dijon 898 443 114. Travaux d'isolation. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 08 Janvier 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503468

SARL NF IMMOBILIER, 25 Place Gallée, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 878 014 265. Agences immobilières. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 20 Juin 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503469

SARL SKRB INSTITUT, 7B Boulevard du Champ aux Métiers, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 910 457 019. Soins de beauté. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Septembre 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503470

SARL A L'EAU SERVICES, 9 Rue du Bief, 21110 Magny-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 351 572 722. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503471

SARL AIMY, 4 Rue des Chalands, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 840 847 149. Commerce de détail de meubles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 05 Juin 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503472

SARL A.D.P.S. 21 (A.D.P.S. 21), 6 Rue des Patenottes, Hameau Potangey, 21110 Aiserey, RCS Greffe de Dijon 514 971 209. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 22 Mai 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503473

Société coopérative d'intérêt collectif à responsabilité limitée à capital variable ENVIE D'ETHIQUE, 7-9 Rue Charrue, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 404 140 618. Autres commerces de détail spécialisés divers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 16 Juin 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503474

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Jugement du
08 juillet 2025

SARL MAJUA MENUISERIE, 8 Rue Albert Thomas, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 920 426 012. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Mars 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503463

SARL AUTO CONSULT, 25 Rue René Coty, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 921 515 045. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Juillet 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503464

SARL JOUVENCE, 4 Rue de Jouvence, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 951 534 650. Café, pizzeria, brasserie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 08 Janvier 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503465

CLÔTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du
08 juillet 2025

SARL MHA-PDC, 13 B Rue Combe du Bas, 21220 Gevrey-Chambertin, RCS Greffe de Dijon 912 920 394. Coiffure. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2503482

Yonne

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS

SYSTEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

OCEANIC FINANCE

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 350.000 Euros
Siège social : 20 rue J.B.Boussingault
29200 BREST
R.C.S. Brest 797 387 297

Suivant ASSP en date des 1^{er} et 2/07/25, enregistré à AUXERRE le 08/07/25, dossier 2025 00022159, référence 8904P01 2025 A 00861, la société ASSURANCES COURTAGE LE CORRE, EURL au capital de 2.500 €, siège social Grande Rue Saint-Antoine - Aillant-Sur-Tholon à MONTHOLON (89110), 879 387 637 R.C.S. SENS, a vendu à la société OCEANIC FINANCE, SASU au capital de 350.000 €, siège social 20 rue J.B.Boussingault à BREST (29200), 797 387 297 RCS BREST, un fonds courtage en assurances exploité Grande Rue Saint-Antoine - Aillant-Sur-Tholon à MONTHOLON (89110), moyennant le prix de 150.000 €. Entrée en jouissance : 02/07/25. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales au cabinet SYSTEMIS CONSEIL TAX & LEGAL, situé 9 boulevard de Sévigné - 21000 DIJON.

Pour avis.

L2503505

MODIFICATION

DE STATUTS



ifac avocats
Le bon conseil

28 boulevard du 14 Juillet
10000 TROYES

SCI PETIT

SCI au capital de 1.250 Euros
Siège social :
11 rue de la Fontaine Saint Martin
89400 BONNARD
441 003 316 R.C.S. SENS

Le 22 février 2025, le capital social a été augmenté d'une somme de 169.750 € pour le porter à 171.000 €, par incorporation de réserves, puis augmenté d'une somme de 3.967 € pour le porter à 174.967 € par apport en numéraire.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. L2503455



AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS
SCP D'AVOCATS INTER-BARREAUX
1, place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18, rue du Général Leclerc
89100 SENS
Tél : 03 86 52 60 00
www.avocats-vignet.fr

BOUCHERIE DES
PIEDS DE RATS

Société par actions simplifiée
au capital de 7.800 Euros
Siège social : 7 rue du Colonel
Rozanoff
89000 AUXERRE
497 701 094 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 27 juin 2025, il résulte que :

- Monsieur Clément MASSON, demeurant 21 rue du Moulin à Vent - 89240 CHEVANNES a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Jérémy SADLER, démissionnaire.

Pour avis : Le Président.

L2503483

LE MOULIN DE
MAUPAS

SCI au capital de 1.829.39 Euros
Siège social : Le Moulin De Maupas
- BAGNEUX
89190 VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE
342 934 346 R.C.S. SENS

Aux termes de l'Assemblée Générale du 15/01/2025, Il a été décidé de transférer le siège social à HOUILLES (78800), 9 avenue du Maréchal Foch.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
La société sera radiée du R.C.S. de SENS et elle fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de VERSAILLES. L2503492

TOUTES
LES SEMAINES
LE JOURNAL
DU PALAIS
POUR 120€

AUTO PIECES
SENS

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 20.016 Euros
Siège social : 10 rue de Chantecoq
ZAC DES VAUGUILLETES
89100 SENS
423 740 430 R.C.S. SENS

Avis de transformation

Aux termes d'une délibération en date du 11 juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 20.016 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Jean Michel THIEBAULT, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Jean Michel THIEBAULT demeurant 22 rue Principale - 10320 ASSENEY.

Pour avis : Le Président.
L2503495

DIRECTION

03.80.68.23.69.
direction.jdp
@legalnet.org

ANNONCES
LEGALES

03.80.68.25.55.
annonceleale.jdp
@legalnet.org

RELATIONS
CLIENTS

03.80.68.23.65.
relationclient.jdp
@legalnet.org

COMPTABILITÉ

03.80.68.23.69.
direction.jdp
@legalnet.org

POUR PLUS
DE
RAPIDITE,



OPTEZ

POUR

LE

REGLEMENT

PAR

VIREMENT

OU PAR

CARTE

BANCAIRE



03.80.68.25.55.

Un été en France

L'Ardèche à toute vapeur

À l'arrêt depuis décembre 2022, l'authentique locomotive Mallet 403 mise en service pour la première fois en 1903 a officiellement repris du service mardi 1^{er} juillet sur la ligne du Chemin de fer du Vivarais. Les touristes peuvent donc à nouveau vivre l'expérience unique d'un voyage à vapeur à travers les paysages spectaculaires des Gorges du Doux, à bord d'un train tracté par une machine classée monument historique.



Mardi 1^{er} juillet. 12h00 tout pile. Comme prévu. Comme vendu. Après de très long mois d'attente et une restauration minutieuse de la plupart de ses organes vitaux à commencer par sa chaudière tubulaire sortie tout droit de l'imagination d'un certain Marc Seguin à la fin des années 1820, la locomotive Mallet 403 entre sous un soleil écrasant en gare de Lamastre dans un petit panache de fumée. Mise en service pour la première fois en 1903, la vénérable grand-mère n'a pas fait ce voyage seule puisqu'elle a parcouru en un peu plus d'une heure et demi les 28 kilomètres qui séparent la gare d'arrivée de son point de départ (Saint-Jean-de Muzols) avec cinq wagons attelés à ses basques dont un dédié uniquement au transport des vélos, ce qui représente tout de même un ensemble de près de 200 tonnes.

PERPÉTUER LE TRAIN DE L'HISTOIRE

Sans doute ne le savaient-ils pas au moment d'embarquer mais les déjà très nombreux touristes qui ont décidé ce jour-là de découvrir les Gorges du Doux à bord du petit Train de l'Ardèche viennent de vivre un moment historique. Totalement muette depuis décembre 2022, la Mallet 403 vient en effet de retrouver de la voix et par la même occasion, de renouer avec sa vocation originelle : assurer une desserte du plateau ardéchois depuis la vallée du Rhône. « *La locomotive Mallet 403 incarne plus qu'un patrimoine technique. Elle est le témoin d'un siècle d'histoire ferroviaire ardéchoise. Sa remise en route moyennant un investissement de 287.000 € illustre l'engagement de la société Train de Ardèche en faveur de la préservation et de la transmission de ce riche héritage* », a rappelé Kléber Rossillon qui exploite le site et donc le matériel roulant



113.000 soit le nombre de visiteurs qui en 2024, ont fait une croisière ferroviaire avec le Train de l'Ardèche à travers les Gorges du Doux, entre St Jean-de-Muzols et Lamastre. Sur la même période, 52.000 personnes ont affûté leurs mollets à bord du vélorail.



depuis 2013. Tout commence en réalité en 1886 quand est signée la déclaration d'utilité publique autorisant la création d'une ligne ferroviaire entre Tournon et Lamastre. L'exploitation en sera confiée à la société Compagnie des chemins de fer départementaux, créée, elle, en 1881. Cinq ans de travaux mobilisant près de 1.000 ouvriers seront nécessaires pour poser les 28 premiers kilomètres de voies à flanc de montagne mais aussi pour construire neuf kilomètres linéaires de murs de soutènement, huit viaducs et un tunnel, le tout bien sûr à la seule force des bras. Inaugurée en 1891, la

ligne qui connaît un franc succès - notamment parce qu'elle est utilisée pour transporter du public mais aussi des marchandises comme du bois ou bien encore du bétail - sera prolongée quelques années plus tard jusqu'au Puy-en-Velais (Préfecture du département voisin de la Haute-Loire) et desservira au passage les villes du Cheylard, de Saint-Agrève et d'Yssingeaux, ce qui représente 200 kilomètres. Le trafic de passagers et le volume de fret ne cessant d'augmenter et les distances de se rallonger, l'utilisation de nouvelles motrices, à la fois plus puissantes (400CV) et

plus maniables car articulées, s'impose. C'est dans ces conditions que vont être déployées une quinzaine de locomotives Mallet telles que la 403 (l'une des toutes dernières encore en vie), spécialement construites en Suisse pour le Chemin de fer du Vivarais. Le développement du réseau routier va progressivement sonner le glas de l'activité ferroviaire en Vivarais à la fin des années soixante telle qu'on la connaissait jusqu'alors. Sous l'égide d'une association, l'exploitation de la ligne et du matériel va progressivement

reprendre jusqu'en 2008 avant d'être confiée à un acteur privé, qui, accompagné de ses 25 collaborateurs, gère depuis l'activité avec un certain... entrain.

♦ Informations complémentaires et achat des billets sur les sites : trainardeche.fr ou velorailardeche.com

PAR FRÉDÉRIC ROLLAND.
ÉCHO DRÔME-ARDÈCHE,
POUR RESOHEBDOÉCO, ASSOCIATION
REGROUPANT 27 TITRES DE PRESSE
DOMAINE ÉCONOMIQUE
RÉGIONALES EN FRANCE.
reso-hebdo-eco.com

Concept-car. À peine commercialisée et déjà déclinée en version tout chemin. Cette Renault 4 des sous-bois n'est pour le moment qu'une étude à laquelle Renault pourrait donner un avenir.

R4 Savane Concept : parfum d'aventure

Savane : le nom semble sorti du rayon des souvenirs et fait penser à la fois à un gâteau et à une série spéciale basée sur une Renault 4. Pas question de marbré au chocolat ici mais plutôt de voiture. Et un clin d'œil à la fameuse R4 Savane qui n'était ni plus ni moins qu'un modèle ordinaire agrémenté d'éléments décoratifs spécifiques et de quelques équipements supplémentaires. Et avant cela, dans les années 50, une sorte de gros break rustique surélevé. Aujourd'hui, on parlerait de SUV.

La Renault 4 Savane 4X4 concept (ouf!) en est la très lointaine descendante. Le constructeur la présente comme la R4 des « gentlemen explorateurs ». Pourquoi pas ? Garde au sol surélevée de 15 mm, voies élargies de 10mm, roues spécifiques de 18 pouces montées en pneus Goodyear ultragrip performance, transmission intégrale permanente grâce à la greffe d'un deuxième bloc électrique sur l'essieu arrière : Renault n'a pas fait les choses à moitié et cette variante permet de se risquer dans les sous-bois sans crainte et de se

montrer à son aise sur des terrains boueux ou encore sur la neige. Le constructeur évoque même une certaine aptitude en franchissement. Couleur vert jade inédite, boucliers et passages de roues noir brillant reliés par des bas de caisse assortis, revêtement imprimé sur le toit, bouclier avant et arrière nantis de butoirs proéminents : la présentation extérieure est séduisante et montre l'aboutissement de cette étude quasiment prête à passer à la production.

L'aménagement intérieur reprend pour l'essentiel celui de la R4 E-Tech dont la planche de bord est elle-même héritée de la R5. Ce n'est pas un défaut car elle est à la fois fonctionnelle et esthétique. La Savane 4X4 bénéficie d'une touche de raffinement supplémentaire avec ses sièges habillés de tissu technique brun foncé avec en contraste des renforts latéraux au motif pied de poule. Le tout crée une ambiance cosy. Il ne reste plus à espérer que Renault décide d'inscrire à son catalogue cette R4 Savane 4X4. Elle constituerait un duo de charme 100 % électrique avec la R4 E-Tech.

Dominique Marée



ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

VERSION PAPIER • NUMÉRIQUE
120€



Je m'abonne pour 1 an au prix de 120 €

Règlement par chèque ou virement

Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet :
<https://journal-du-palais.fr>

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.



Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À :

Journal du Palais - Service abonnement
2B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON
abonnement.jdp@legalnet.org - www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

leJournalduPalais

François Cramaille. Il a opéré un profond virage professionnel en quittant la SNCF et son parcours dans la logistique pour devenir traiteur. Cette activité représente une étape vers un projet entrepreneurial plus large qui vise à rapprocher les producteurs locaux des consommateurs.

La cuisine sur de bons rails



Pragmatique, François Cramaille a choisi sa voie professionnelle en fonction des opportunités de marché. « J'ai vu le potentiel du secteur tertiaire, j'ai jugé que c'est là qu'il y aurait du travail, en particulier à Dijon, véritable plateforme logistique. » Né en région parisienne, il a grandi à Dijon et s'est orienté vers un DUT logistique à l'IUT de Chalon-sur-Saône. Il réalise ses études en alternance dans la division pièces et accessoires au sein du groupe Renault. « Je travaillais sur la distribution des pièces dans le monde entier en moins de 24 heures. J'ai été formé à la logistique de pointe. » Après l'obtention de son DUT, François Cramaille a poursuivi par un master 2 finance, management et économie des réseaux, option logistique internationale. Pendant ses cinq ans chez Renault, le Dijonnais est passé par un entrepôt à Sens où il a mis en place différents projets puis s'est rendu en région parisienne. Après l'obtention de son master à l'université Paris Dauphine, il s'est vu proposé de rejoindre les rangs de Thalès à Singapour mais a préféré revenir en Côte-d'Or où il est devenu responsable méthodes industrielles pour la SNCF.

UNE EXPÉRIENCE FORMATRICE

« Il s'agissait de gérer l'organisation des process industriels dans les usines et ateliers. » François Cramaille a ainsi rejoint l'atelier de Venarey-les-Laumes qui assure la maintenance du réseau avant d'être en plus rattaché à l'usine de Saulon-la-Chapelle, spécialisée dans la confection de rails LGV pour la France et l'Europe. Après cinq ans comme responsable de méthodes industrielles, François Cramaille a passé six ans en tant que contrôleur de gestion. « À ce poste, j'alliais connaissances logistiques et questions financières mais je me penchais aussi sur les performances. » Au bout d'un certain temps, le cheminot cherche à relever de nouveaux défis. En 2024, ce père de deux enfants décide donc de quitter la SNCF. « Je voulais travailler autrement, trouver un nouvel épanouissement, me lancer un



L'ambition du traiteur est d'apporter aux consommateurs des plats prêt à manger, le plus possible locaux, à prix abordable. Crédit : JDP.

défi professionnel tout en mettant en valeur le territoire. »

NOUVEAU DÉFI PROFESSIONNEL

En septembre 2024, François Cramaille lance Tuesday, son service traiteur. « C'est un marché porteur mais l'alimentation

« Je voulais travailler autrement, trouver un nouvel épanouissement, me lancer un défi professionnel tout en mettant en valeur le territoire. »

est composée de produits transformés venus du monde entier avec des émulsifiants et autres additifs pour donner l'illusion d'un goût qui n'a pourtant rien de naturel, regrette-t-il, alors qu'il y a de nombreux producteurs locaux, un terroir riche et complet. » Amoureux de son territoire et passionné de cuisine, il a voulu exploiter son potentiel culinaire et faire à plus grande échelle ce qu'il faisait déjà pour lui-même,

à savoir se tourner vers les producteurs locaux. « J'ai voulu utiliser mes connaissances en gestion pour créer une activité pérenne. » Pour commencer, François Cramaille s'est d'abord formé en hygiène alimentaire. « Ma mère a travaillé dans ce secteur donc j'y étais sensibilisé. » Il a créé en parallèle son propre laboratoire de production qu'il a autofinancé à son domicile. Il a ensuite enchaîné sur un CAP Cuisine. « Cette formation m'a permis de mieux maîtriser la cuisine traditionnelle française car j'étais plutôt tourné vers les cuisines du monde. » Voyageur averti, il prend autant de plaisir à préparer du ceviche d'Amérique latine que du couscous ou encore des sushis ou du bortsch d'Europe de l'Est. D'ailleurs, son plat préféré s'avère être le Tom Yum, un bouillon thaïlandais épicé et aigre.

UNE ACTIVITÉ DIVERSIFIÉE

Avec Tuesday, cet amateur de kitesurf met ses compétences aussi bien au service des particuliers que des entreprises. Il assure également des prestations pour

différents restaurants ou espaces comme le Salt and Pepper. « Je travaille aussi pour des traiteurs en extra ce qui me permet de peaufiner mon expérience mais aussi ma technique. J'apprends à leur contact. » La carte de Tuesday propose aussi bien des buffets chauds ou froids, des plats géants pour les principaux événements que des braseros pour les grillades ou encore des brunchs. Chaque fois, il peut aussi bien mettre l'accent

1988

Naissance le 13 février en région parisienne.

2012

Obtention d'un master II finance, management et économie des réseaux, option linguistique après un DUT logistique.

2013

Il intègre la SNCF.

2024

En janvier, il quitte la SNCF. En septembre, il débute son activité de traiteur avec la SAS Tuesday.

sur des recettes venues d'ailleurs ou rester sur une offre traditionnelle. Sa façon de procéder porte ses fruits puisque son planning est quasiment rempli jusqu'à la fin de l'année. « J'essaie au maximum de vendre du local pour une garantie de qualité mais ça n'a pas le même prix. »

UNE PHASE DE TEST

Pour aller plus loin dans cette démarche locavore, François Cramaille envisage de faire évoluer son activité. « J'ai l'objectif de valoriser et commercialiser les produits du territoire. J'ai la connaissance de la logistique pour gérer les flux entre le producteur et l'assemblage jusqu'au consommateur. » L'ambition du traiteur est d'apporter aux consommateurs des plats prêt à manger à prix abordable. « J'ai dimensionné mon laboratoire pour pouvoir réaliser 150 plats par jour. » Avec un tel outil, François Cramaille espère pouvoir expérimenter cette activité dans un quartier de Dijon dès l'automne tandis que la partie logistique ne devrait pas lui poser de problème.

NADÈGE HUBERT



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

